



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MAI 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 15 mai 2024** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Béatrice DHENNIN**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Catherine PEREZ (à Christine MARCILLIERE) - Sophie REYSSET (à Anne-Claire ROUANET) - Solange VENDITTELLI (à Sylvie GUINET)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- RESSOURCES HUMAINES..... 2
 - 1. SERVICES MUNICIPAUX 2
 - 2. SERVICES MUNICIPAUX 3
 - 3. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS..... 4
 - 4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES 5
- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – urbanisme 5
 - 5. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS..... 5
 - 6. PLAN LOCAL D'URBANISME 8
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 12
 - 7. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES 12
- ANIMATION – culture – SPORT – VIE ASSOCIATIVE..... 14
 - 8. ASSOCIATION AMICALE LAIQUE DE BRIGNAIS 14
 - 9. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 16
 - 10. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 17
 - 11. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)..... 18
- INFORMATIONS..... 21
 - 1. Décisions du Maire..... 21
 - 2. Informations..... 23

M. Serge BÉRARD : Bonsoir à tous. Puisque Christelle arrive je pense que nous devons être au complet. Je vais peut-être commencer par proposer une secrétaire de séance qui serait Béatrice DHENNIN, si elle en est d'accord. Les pouvoirs :

- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;
- Catherine PEREZ à Christine MARCILLIERE ;
- Sophie REYSSET à Anne-Claire ROUANET ;
- Solange VENDITTELLI à Sylvie GUINET ;
- Agnès BÉRAL (qui a un petit souci de santé de dernière minute mais qui va peut-être nous rejoindre), à Béatrice DHENNIN.

Nous devons être 28. Avec ces 5 pouvoirs nous sommes au complet ; nous pouvons engager ce Conseil municipal. Tout le monde a reçu les documents de convocation et d'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal du 10 avril ? Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. Est-ce qu'il y aura des questions orales ? Questions orales qui seront notées.

Je vais passer à l'ordre du jour. M. FRESSYNET a quatre délibérations à nous proposer qui portent sur les chèques emplois service universels (CESU), les modalités de versement des prestations d'action sociale qui concernent les chèques cadeaux en fait et puis deux délibérations portant sur la modification du tableau des emplois permanents.

Jean-Philippe GILLET proposera d'augmenter la participation financière de la commune pour les composteurs. Valérie GRILLON nous présentera le plan local d'urbanisme, modification n°2 ; Sébastien FRANCOIS des ajustements au règlement des accueils périscolaires ; Claude MARCOLET sur une proposition de complément de subvention pour l'Amicale Laïque. Pour la culture, nous aurons Anne-Claire ROUANET qui nous présentera une convention de billetterie pour le Festival « Cirqu'À L'Ouest », un partenariat pour le Festival « Cirqu'À L'Ouest » et puis la tarification des spectacles.

Nous aurons ensuite la présentation des décisions du Maire ; Guy BOISSERIN donnera peut-être un coup de main si nécessaire et fera un rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes de la Vallée du Garon et je pense que nous avons fait le tour de cet ordre du jour. Sans attendre, je passe la parole à Pierre FRESSYNET.

• RESSOURCES HUMAINES

1. SERVICES MUNICIPAUX

PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Chèques emplois service universels (CESU)

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Merci et bonsoir à tous. J'ai quatre petites délibérations, elles sont par deux, j'ai deux paires d'as, comme d'habitude. Sur la première, il s'agit des modalités de versement des prestations d'action sociale. Nous précisons que c'est pour le personnel salarié de la Mairie, ce n'est pas pour la population de Brignais.

M. Serge BÉRARD : Vivement que l'on aménage cet espace. Nous avons du mal à entendre, avec le bruit. Il faut s'appliquer dans le micro aujourd'hui.

M. Pierre FRESSYNET : Nous parlons des aides aux conditions de vie des agents publics et de leurs familles. Par exemple en termes de restauration, de logement, en faveur des enfants ou pour les loisirs. Ces mesures sont déjà présentes dans le règlement intérieur et cette délibération, comme la suivante d'ailleurs, viennent en préciser les modalités et les conditions d'octroi.

Cette délibération précise que ces aides ne constituent pas un élément de rémunération et que les familles doivent participer selon conditions de revenus aux dépenses engagées. En termes de cotisations sociales, fiscalement ces sommes peuvent être exonérées partiellement ou totalement en fonction d'un plafond annuel par bénéficiaire qui est de 200 € par mois environ.

Sur le sujet plus précis des chèques emplois service, ils sont délivrés notamment pour participer à la garde d'enfant non scolarisé donc moins de 3 ans et le montant mensuel est attribué selon le nombre de jour de travail hebdomadaire du parent ; comme vous voyez dans la délibération il y a un petit tableau avec maximum 45 € par mois pour un temps complet.

Il est aussi rappelé que le parent doit avoir la charge effective de l'enfant, que l'aide n'est pas déjà versée par une autre collectivité et que le contrat de garde doit être à titre onéreux, bien sûr.

Nous avons vu ce sujet en Commission n°1 le 7 mai dernier et il vous est demandé de valider que cette aide, sous forme de chèques emplois service soit attribuée aux agents fonctionnaires (ou contractuels depuis plus d'1 an dans ce cas) et que cette aide soit attribuée dans les conditions décrites dans la délibération. Cette délibération est plutôt une mise à jour en fait. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

2. SERVICES MUNICIPAUX

PRÉCISIONS SUR LES MODALITÉS DE VERSEMENT DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Chèques cadeaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Nous parlons là des chèques cadeaux. C'est le même contexte que pour la délibération précédente et d'ailleurs vous avez remarqué que le texte de la première page est complètement identique en fait. Là il s'agit de la possibilité pour la collectivité d'offrir des chèques cadeaux à des agents et ce, dans deux cas de figure : le départ en retraite ou lors de l'attribution d'une médaille de travail. Le tableau qui figure dans la délibération fixe les montants selon le type de médaille. Cela va de 300 à 400 € comme vous avez vu, selon le type de médaille (argent, vermeil ou or) et pour les départs en retraite le montant est fixe quel que soit le poste occupé, 500 €.

Peut-être que l'ex-DG nous confirmera que c'est bien ce montant-là.

La délibération précise que ces sommes sont soumises par principe à cotisations sociales puisqu'il s'agit d'un avantage en nature mais l'URSSAF admet qu'en-dessous de 5% du plafond mensuel de la Sécurité sociale, il y a exonération.

Pour mémoire, le plafond de la Sécurité sociale est de 3 864 € et si nous faisons 5% de ce montant, cela fait environ 200 € et cela veut donc dire que les chèques cadeaux pour retraite et médaille sont soumis partiellement à cotisations sociales.

Il vous est demandé de valider le fait que les chèques cadeaux sont attribués selon les modalités pratiques et fiscales détaillées dans la délibération que je viens de rappeler.

M. Guy BOISSERIN : Une petite question subsidiaire pour les médailles, est-ce pareil pour les élus ?

M. Pierre FRESSYNET : Moi je fais un joker personnellement.

M. Serge BÉRARD : À mon sens non. Peut-être que Clémentine, vous vous voulez donner la loi mais a priori je ne pense pas.

Mme Clémentine HOCHART : *Je vais répondre que malheureusement ce n'est pas prévu pour les élus, là ce sont uniquement les médailles qui sont pour les agents communaux.*

M. Serge BÉRARD : On le craignait.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir tout le monde. Êtes-vous sûre, Madame ? Ce n'est pas avec effet rétroactif, non ?

M. Serge BÉRARD : Décidément, la réponse va être la même. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

3. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Ensuite ce sont deux délibérations sur le tableau des emplois permanents, le tableau des effectifs. La première projette de créer un poste permanent à temps complet pour un responsable de structure au relais petite enfance. En fait il s'agirait plutôt, on dirait, d'une transformation puisque ce poste est déjà existant et pourvu mais il ne correspond plus à la catégorie hiérarchique de la personne qui l'occupe actuellement parce qu'elle a réussi un concours, le concours d'éducateur de jeunes enfants. L'obtention de ce diplôme entraîne l'accès automatique à la catégorie A et aujourd'hui au tableau des effectifs ce poste est en catégorie B. La collectivité a choisi de maintenir cette personne à son poste et de la faire progresser de B à A.

Ensuite, ce poste doublon sera supprimé du tableau des effectifs lorsque nous ferons la révision annuelle du tableau des effectifs. Il vous est demandé d'autoriser la création de ce poste en catégorie A à compter du 1^{er} juin.

M. Serge BÉRARD : Merci. Est-ce qu'il y a un complément d'information ou des questions ? Je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions.

4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit aussi du tableau des emplois permanents et il s'agit aussi d'une transformation pour s'adapter aux évolutions des postes. En fait au Conseil municipal de mars, nous avons voté la création d'un poste de responsable du service finances en ouvrant assez largement le cadre d'emplois de catégorie B par ce qu'il fallait remplacer la titulaire du poste qui est en arrêt de longue durée. En réalité le besoin est plus d'un poste en catégorie A dans la mesure où la fonction contrôle de gestion a été ajoutée aux missions dédiées à ce poste. Le poste doublonnant de catégorie B sera ensuite supprimé du tableau des effectifs quand nous ferons la revue globale du tableau de fin d'année. Il vous est demandé d'autoriser la création de poste au 1^{er} juin, un poste à temps complet pour un responsable finances – contrôle de gestion donc en catégorie A dans un grade d'attaché territorial.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pour contextualiser cette création, il se trouve que notre directrice des finances et évaluation des politiques publiques se retrouve sans adjoint depuis plusieurs mois et est en grande difficulté donc nous avons décidé de lui apporter le soutien nécessaire et nous en profitons effectivement en même temps pour développer une compétence complémentaire dans la collectivité qui n'est pas avérée aujourd'hui, qui est celle du contrôle de gestion. Elle vise simplement à mettre en place des outils qui nous permettront d'être, je l'espère, encore plus réactifs quant à la maîtrise de l'évolution de la commune et, dans un contexte où il faut savoir prendre des décisions rapidement, nous amener les bonnes informations au bon moment. C'est donc un double objectif dans ce recrutement.

M. Pierre FRESSYNET : J'ai fait une petite erreur sur la date, en fait c'est au 21 mai que le poste doit être créé. Pour tout vous dire, il y a déjà une personne qui a postulé et qui va arriver.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci M. FRESSYNET.

• AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME

5. ACHATS DE COMPOSTEURS PAR LES PARTICULIERS

Augmentation de la participation financière de la commune

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur l'achat de composteurs par les particuliers et plus particulièrement sur l'augmentation de la participation financière de la commune. Pour rappel, le SITOM Sud Rhône met en place des commandes groupées pour l'achat de composteurs par les habitants et participe financièrement à hauteur de 20 € par composteur dans la limite de 1 000 composteurs sur l'ensemble du territoire du SITOM.

La Ville de Brignais accompagne cette démarche depuis quatre années en participant à l'acquisition des composteurs par les particuliers de la commune bien sûr, auprès du SITOM Sud Rhône avec une aide complémentaire qui monte à 30% du coût par composteur.

Il y a le choix entre des composteurs de 300 litres et de 600 litres.

Par la délibération du 18 janvier de cette année, nous avons précisé que cette subvention serait accordée jusqu'à épuisement de l'enveloppe qui avait été fixée à 2 100 €, comme les années précédentes mais il a été constaté qu'à la fin du premier trimestre 2024, l'enveloppe allouée au budget primitif de 2 100 € a déjà quasiment été entièrement consommée puisque début avril nous étions à 85% de consommation donc la demande en composteurs est très forte.

Afin d'encourager la valorisation des bio déchets et faciliter l'application de la loi Agec qui oblige depuis le 1^{er} janvier 2024 à éliminer les bio déchets, donc les restes alimentaires des poubelles grises, nous proposons d'abonder notre enveloppe initiale de 2 100 € par une aide complémentaire de 2 000 € pour permettre un achat plus conséquent de composteurs.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour valider une enveloppe totale de 4 100 € TTC soit une hausse de 2 000 € par rapport à l'enveloppe initiale, de maintenir l'aide de la commune à hauteur de 30% du coût par composteur, de préciser que la subvention sera accordée jusqu'à épuisement de l'enveloppe 2024 et de dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune sur l'exercice 2024. Ce sujet a été vu le 2 mai en Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement ».

Si vous voulez quelques précisions, cela veut dire que sur cette année nous étions déjà à 75 composteurs achetés sur le premier trimestre et si nous faisons l'historique sur les années précédentes, en 2020 il y avait eu 101 composteurs d'acquis par les habitants de Brignais, 98 en 2021, 48 en 2022. Alors cette chute, je ne sais pas si je l'avais expliqué lors d'un Conseil municipal ; notre fournisseur qui fournissait des composteurs en bois avait eu une rupture d'approvisionnement sur le bois et nous avait proposé à la place des composteurs en plastique recyclé qui, c'est vrai, esthétiquement n'étaient vraiment pas très attractifs. Du coup je pense que c'est ce qui avait expliqué la chute des commandes sur 2022.

En 2023 il a été acquis 135 composteurs et donc comme je viens de le dire, en 2024 sur le premier trimestre, nous étions déjà à 75 d'où l'idée d'abonder encore un peu plus l'enveloppe pour permettre à nos habitants de s'équiper encore un peu plus. S'il y a des questions complémentaires.

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. Je voulais avoir une précision, je ne sais pas si c'est possible, c'est peut-être un peu compliqué, c'est l'impact de ces composteurs sur les volumes soit d'ordures ménagères soit de déchets verts en déchetterie, c'est-à-dire est-ce que nous sommes capables, mais peut-être que nous ne sommes pas capables, de mesurer parce que c'est quand même l'utilité aussi de ces composteurs, c'est d'éviter un traitement collectif des déchets, le transport, enfin de faire un traitement individuel et donc est-ce que nous sommes capables de l'estimer ou pas du tout ?

M. Jean-Philippe GILLET : Alors, tous les ans nous recevons de la part du SITOM un bilan sur les tonnages collectés aussi bien en poubelles jaunes qu'en poubelles grises. Je rappelle que les poubelles grises, c'est ce qui va à l'incinération donc normalement avec ces bilans annuels, on doit voir s'il y a une baisse sur les quantités collectées de poubelles grises.

Les bio déchets sont estimés, pour représenter à peu près 20 à 25% des poubelles grises.

Normalement, si tout le monde est équipé et si tout le monde s'astreint au traitement des bio déchets, soit par les composteurs soit par les apports volontaires dans les bornes qui existent actuellement mais qui restent insuffisantes, nous devrions arriver à tendre vers une diminution de 20% de la collecte sur les poubelles grises. C'est l'application de la loi depuis le 1^{er} janvier 2024 donc c'est un bilan que nous pourrions faire, je pense, à la fin de l'année quand j'aurais le bilan du SITOM.

Mme Isabelle WEULERSSE : Sur la loi je suis d'accord, elle est applicable au 1^{er} janvier 2024 mais c'est sur l'historique, sur le temps, voilà c'était ma question ; est-ce qu'on le voit ou est-ce qu'on ne le voit pas ? Je ne sais pas s'il y a des gens du SITOM, est-ce que c'est un sujet qui...

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant la seule chose que nous pouvons mesurer c'est le volume qui est collecté dans les collecteurs collectifs puisque là effectivement il y a des apports et nous savons mesurer le volume que ça représente. Mais ça ne représente qu'une infime partie finalement du nombre de personnes qui sont susceptibles aujourd'hui de composter puisque là on s'adresse surtout à des particuliers qui ont des poubelles.

M. Jean-Philippe GILLET : Qui ont des jardins, un espace pour composter.

M. Serge BÉRARD : Nous devons avoir des statistiques sans doute sur la quantité de bio déchets par personne.

M. Jean-Philippe GILLET : Alors cela peut être un peu faussé pour les poubelles grises parce que depuis plusieurs années quand même il y a une amélioration du tri entre poubelles jaunes et poubelles grises. Au départ beaucoup de choses étaient mises dans les poubelles grises et qui peuvent maintenant être quand même évacués sur les poubelles jaunes donc la partie bio déchets jusqu'à présent, je pense que le tri des poubelles grises et poubelles jaunes est maintenant assez acquis parce que c'est lié à plusieurs années de pratique donc sur la dernière année, je pense que s'il y a une baisse, ce sera plus attribuable au compostage ou aux apports volontaires dans les bacs qui sont à disposition.

Mme Isabelle WEULERSSE : Parce que nous pouvons aussi imaginer que les composteurs individuels c'est pour du déchet vert, enfin je ne sais pas ; donc nous attendons le rapport du SITOM alors.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui. Alors les déchets verts, je pense que ce n'est quand même pas les tontes et les tailles d'arbres ; généralement ça va quand même à la déchetterie, ce n'est pas très bon de les mettre dans un composteur. Les composteurs sont plus liés aux épiluchures de légumes et à tous les végétaux liés à l'alimentation.

M. Serge BÉRARD : Je pense qu'il y aura un point à faire de toute façon. Je ne sais pas quand se terminent les marchés avec les sociétés qui collectent les déchets mais effectivement avec ces évolutions-là, nous aurons à remettre à plat notre pratique en matière de collecte aussi et liée notamment au compostage, liée à l'évolution. Vous savez qu'on a souvent des remarques qui disent : « finalement vous passez beaucoup par les bacs gris et pas assez par les bacs jaunes » donc il y a une réflexion globale à mener sur les dernières années entre le tri et l'émergence des tris des bio déchets, on a certainement à penser autrement notre organisation de collecte.

M. Pierre FRESSYNET : Cela a peut-être été dit mais combien y a-t-il de foyers équipés de composteurs individuels en totalisant ceux qui ont été vendus depuis quelques années ?

M. Jean-Philippe GILLET : Nous sommes pratiquement je pense, pas loin de 400 pour l'instant.

M. Serge BÉRARD : Puis beaucoup de gens s'équipent sans passer par...

M. Jean-Philippe GILLET : Oui il y a des gens qui font par eux-mêmes.

M. Serge BÉRARD : Qui ont juste un trou dans le jardin aussi.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui c'est ça.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions pour augmenter la dotation. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

6. PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°2

Approbation

Rapporteur : Valérie GRILLON

M. Serge BÉRARD : Il paraît que nous avons longtemps travaillé, pendant 2 ans, pour arriver à finaliser une modification n°2 de notre PLU.

Mme Valérie GRILLON : Oui. Bonsoir à toutes et à tous. Le rapport concerne le plan local d'urbanisme et sa modification n°2 et donc son approbation. En petit historique, le 8 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le lancement de la modification avec les objectifs suivants : affiner le recensement des éléments de patrimoine végétal, corriger certains emplacements réservés, modifier le contenu de certaines orientations d'aménagement et de programmation et adapter certaines dispositions du règlement graphique et littéral du PLU.

À la suite de cela, le 20 novembre 2023, la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes a précisé sur demande des services qu'il n'était pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale, ce qui a été validé par délibération en Conseil municipal le 29 novembre 2023. Le dossier complet du PLU a été envoyé, comme le veut le règlement, aux personnes publiques associées qui sont notamment l'État, la Chambre d'agriculture, la Communauté de communes de la Vallée du Garon, le Département du Rhône, le syndicat du SCoT de l'Ouest Lyonnais, la SNCF, Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon.

À la suite de cela, une enquête publique a été organisée à partir du 12 février 2024 au 9 mars 2024. Le Commissaire enquêteur a remis son rapport avec des conclusions qui ont été motivées le 10 avril 2024 ; le tout pour un avis favorable mais assorti de recommandations.

Avant de continuer nous allons vous projeter un petit diaporama sur ce qui nous a permis d'arriver à cette modification n°2. Vous avez ici les avis qui ont été retournés par les personnes publiques associées donc celles dont je viens d'énumérer avec, à noter à côté, les avis favorables avec remarques ou pas, ou sans réserve...

Toutes les remarques ont été prises en compte dans cette modification n°2. Il reste 2 remarques faites par le Commissaire enquêteur qui sont d'étayer le rapport de présentation sur la méthodologie et la finalité du travail réalisé sur les éléments remarquables, ce qui concerne tous les éléments végétaux, arbres... et il demandait une précision sur la méthode de travail ; comment avait été repérés certains arbres et végétaux remarquables. La seconde remarque, recommandation plutôt, c'est pour la prochaine modification ou révision du PLU donc sur l'évolution, ce serait de réfléchir sur les coefficients de biotope par rapport à la surface de pleine terre et à la désartificialisation des sols et précisément dans les zones d'activités puisque notre règlement contraint très très fortement les entreprises et les pénalisent dans leur future expansion donc c'est un élément qui nous est demandé de réfléchir lors de la prochaine évolution du PLU.

Suite aux avis des personnes publiques associées, il a été émis des remarques qui ont été faites. Plusieurs remarques, je vais vous les lire et puis après il y en a 2 plus précisément qui ont engendré une modification de ce qui vous avait été présenté lors du dernier Conseil municipal.

Il nous a donc été demandé d'ajouter l'obligation de compatibilité avec les objectifs du PLH en matière de catégories de logements (PLAI, PLUS, PLS, BRS...) pour les opérations mixtes comprenant plus de 3 logements ; d'ajouter la possibilité d'aménagement nécessaire à la restauration écologique du cours d'eau parce que notre PLU, sur les zones PNAP par exemple, en bord de cours d'eau, interdit toute construction. Or nous avons parfois besoin d'aménagement sur les berges pour faciliter la biodiversité ou autre donc cet ajout permettra ces aménagements. Cela concerne aussi tout ce qui est la possibilité d'exhaussements et d'affouillements, pareil, qui seront nécessaires à la restauration ou le maintien des zones humides. Sur certains cas nous aurons besoin, peut-être, de faire des retenues d'eau ou pas. Cet article ajouté permettra de le faire, précisément sur ces zones où normalement on ne peut rien faire mais toujours dans l'objectif de renaturer et de restaurer les zones.

Puis, aussi de rajouter ou préciser comment allaient être mises en place les sanctions encourues en cas de destruction de zones humides donc il a été préconisé de faire comme pour l'ensemble du PLU lorsqu'il n'est pas respecté, on dresse un PV qui est ensuite envoyé en Préfecture et la Préfecture nous retourne ses conclusions ; de maintenir la règle imposant au moins une place de stationnement pour les logements locatifs financés par prêt aidé de l'État et cet élargissement de cette règle s'appliquera aux projets de logements en accession sociale qui concerna par exemple le PSLA ou le BRS. Donc sur tous les logements sociaux qu'ils soient locatifs ou en accessions, ce sera une place de stationnement.

Nous allons maintenant passer aux 2 évolutions sur cette modification n°2, suite aux remarques du Commissaire enquêteur.

La principale évolution concerne le plan de zonage et corrige une erreur matérielle que vous avez à l'écran. Il s'agit des parcelles BS 291, 292 et 293.

Lors de la révision du PLU en 2020, alors je ne sais pas si vous voyez bien à l'écran, vous avez la zone entourée où l'on voit un décroché ; ce sont des fonds de parcelles de propriétés et sur la gauche vous avez la même photographie avec un trait droit, c'est ce qui était actuellement en vigueur dans le PLU. Or cette zone est une zone agricole et en plus PENAP donc le Département du Rhône nous a demandé, sur ce qui était déjà en vigueur en 2014, de réappliquer la délimitation des PENAP et de la zone agricole.

Les fonds de parcelles qui étaient passées en zone AU, c'est-à-dire constructibles, reviennent, enfin auraient dû rester en zone agricole et PENAP donc là c'est une erreur de trait qui a été demandé à être corrigée et que nous allons entériner avec cette modification du PLU n°2.

La deuxième demande de correction concerne la notice de présentation et la description de méthodologie d'identification des éléments végétaux à protéger. Le corridor, qui est en violet, est le corridor écologique qui est déjà repéré sur le PLU existant. Je ne sais pas si vous vous rappelez mais lorsque nous avons présenté le PLU, sur les zones corridor nous avons précisé s'il y avait des boisements, si c'était des haies, si c'était des arbres, des alignements d'arbres...ou des jardins. Or sur ce corridor il n'y avait pas assez de précisions donc il nous a été demandé sur ce corridor écologique, qui est à l'est de Brignais (je ne sais pas si tout le monde arrive à bien le situer), de préciser les états, c'est-à-dire le boisement au sud, le boisement un peu en-dessous, les haies, les alignements d'arbres et les jardins. C'est la différence avec ce qui avait été présenté lors du dernier Conseil municipal.

Nous avons vu toute cette modification en Commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 2 mai. Avant de donner la parole au Maire, est-ce qu'il y a des questions ? Je peux y répondre si vous le souhaitez.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. Guy BOISSERIN : Sur cette diapositive, le trait orange est la limite de la commune ?

Mme Valérie GRILLON : Oui.

M. Guy BOISSERIN : D'accord, donc ce bois est communal ou il est privé ?

Mme Valérie GRILLON : Non, il n'est pas du tout communal, il est repéré en corridor écologique donc il peut être autant communal que privé.

M. Guy BOISSERIN : C'est un bois qui est rendu praticable du côté de Saint-Genis-Laval et du côté de Sacuny puisqu'à l'époque nous avons même créé un cheminement pour y accéder à pied mais je n'ai jamais entendu parler d'entretien de ce bois ou de problème dans ce bois, c'est pour cela que je me pose la question ; je pensais que c'était déjà Saint-Genis pour être clair.

Mme Valérie GRILLON : Non, non, mais ce n'est pas une question d'entretien ou de propriété, c'est une carte qui repère.

M. Guy BOISSERIN : Oui pour la carte j'ai bien compris mais je rebondis sur cette carte pour demander si ce bois est communal ou pas. Vous n'êtes pas obligée de nous répondre ce soir.

Mme Valérie GRILLON : Non il peut être en partie privé, d'ailleurs il y a les Basses Barolles derrière avec les terrains de tennis donc il y a les deux, c'est mixé.

M. Guy BOISSERIN : Et si vous pouvez revenir sur la diapositive d'avant Clémentine s'il vous plaît, celle d'avant encore, merci. Si je comprends bien, il y a une erreur, ok, on a reclassifié ce qui n'aurait pas dû être déclassifié, donc c'est-à-dire que les 3 villas qui ont été construites entre temps pour certaines...

Mme Valérie GRILLON : Non, petit historique, ces villas n'ont pas été construites entre temps, c'est ce qu'on a recherché avant d'appliquer bêtement ce qu'on nous a demandé. Lorsque ces villas ont été construites ou acquises, c'était en 2015 ou en 2014 suivant les personnes, et sur les actes notariés il était déjà notifié que les fonds de parcelles étaient en PENAP et en zone agricole donc lorsqu'elles ont fait l'achat de la maison...

M. Guy BOISSERIN : Non mais ce que je veux dire c'est qu'au niveau du calcul du mètre carré constructible...

Mme Valérie GRILLON : C'est la zone AU qui compte.

M. Guy BOISSERIN : C'était donc bien sur les actes notariés déjà en zone AU donc ils n'ont pas pu construire plus que ce qu'ils avaient...

Mme Valérie GRILLON : Non.

M. Guy BOISSERIN : OK, merci.

M. Lionel CATRAIN : J'avais une question, si nous revenons 3 slides avant. Sur la liste des avis, il y a un avis réservé de la CCVG.

Mme Valérie GRILLON : Oui, l'avis réservé concernait, j'aurais dû préciser, excusez-moi, c'était la précision sur le nombre de... En fait, on doit se tenir au plus proche du PLH qui va être voté. On nous avait imposé de mettre des chiffres en face or notre PLU est global, pas au projet donc on a demandé à pouvoir noter qu'on s'approche au plus près du PLH tout en respectant bien sûr les proportions suivant les zones de 40 ou 20% de logements ; avec la répartition PLAI, PLS...

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? En tout cas nous avons eu un enquêteur qui a été très impliqué, qui nous a fait de bonnes recommandations ; je pense notamment à la recommandation qui porte sur la future évolution qui pourrait nous permettre de régler un problème qui est souvent posé dans le domaine des activités économiques. Comme vous le savez, nous ne pouvons plus créer de zone d'activités donc à l'avenir nous sommes coincés, si je puis dire, sur nos zones.

Par ailleurs, nous avons un SCoT qui va sortir prochainement sans doute, qui va nous indiquer que nous allons devoir passer sur la CCVG par exemple de 17 000 emplois à 24 000 emplois mais on ne pourra pas avoir 1 hectare de plus. Après on s'aperçoit que l'on a des règles de PLU qui nous interdisent ou qui créent de telles contraintes qu'on ne sait pas agrandir les équipements pour permettre aux entreprises finalement de grossir sur leur zone. À un moment donné il faut mettre un peu de raison dans tout cela et ça a été bien repéré donc ça fait partie des pistes que nous aurons à travailler sans doute assez vite car nous sommes souvent sollicités sur cette question et nous devons aider les entreprises à grandir dans ce contexte contraint.

Mme Valérie GRILLON : M. le Maire, si je peux me permettre en complément à titre d'information, quelques chiffres sur la consultation du document qui a été mis à disposition : 6 personnes ont été reçues par le Commissaire enquêteur et ont pu faire leurs remarques, il y a eu 12 observations qui ont été faites soit par voie papier ou par voie dématérialisée et en tout 1 049 visiteurs uniques ont consulté le site web donc c'est quand même un bon chiffre.

M. Serge BÉRARD : Ça a été bien consulté. Très bien.

M. Philippe SANTONI : La résidence où je réside étant impactée par la modification du PLU, je ne prendrai pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Très bien.

Mme Florence RICHARD : Pareil, nous sommes dans la même résidence donc...

M. Serge BÉRARD : Très bien donc sur cette base-là, qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Donc 2 absentions, 2 non-participations et 29 votes favorables. Merci Mme GRILLON.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 7. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

- Mise à jour à partir de septembre 2024

- Rapporteur** : Sébastien FRANCOIS

M. Sébastien FRANCOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter une mise à jour du règlement des accueils périscolaires. Régulièrement nous faisons des ajouts ou nous ajustons justement nos règlements en fonction de l'activité et ce soir je vais vous proposer des ajustements qui sont surtout centrés sur les études et les conséquences de cet ajustement.

Le fonctionnement actuel des études ne donne pas complètement satisfaction. Nous avons souvent des enfants fatigués et en déficit de concentration surtout chez les plus jeunes. Pour rappel, le temps d'étude c'est le soir de 16h30 à 17h30. Nous avons souvent des difficultés logistiques pour des disponibilités de salles avec des chevauchements sur des dispositifs de l'Éducation Nationale, notamment depuis cette année avec certains dispositifs qui permettent aux enseignants d'avoir des heures supplémentaires pour faire du soutien scolaire. Nous avons des problématiques d'encadrement avec des disparités entre les écoles, entre les écoles où il y a des enseignants qui font les études et les écoles où il n'y a pas d'enseignants et enfin nous avons beaucoup d'enfants qui sont accueillis mais qui en fait n'ont pas de devoir ou en quantité suffisante tout au moins pour la durée de ces études.

En conséquence, dans l'intérêt des enfants accueillis, il est proposé ces modifications : les études, à partir de septembre 2024 se tiendront les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 17h30 au lieu de 16h30 à 17h30, nous les réduisons donc de 30 minutes ; l'inscription au soir 1 sera obligatoire pour accéder au temps d'études. Pour rappel, notre temps périscolaire du soir est découpé en 4 tranches de 30 minutes (soir 1, 2, 3 et 4). Donc les études seront organisées à partir de la cinquième semaine de chaque année scolaire puisqu'en fait nous nous sommes rendus compte que commencer les études le premier jour de la rentrée n'avait aucun sens puisque les enfants n'ont pas encore commencé vraiment à travailler. Enfin, elles ne seront accessibles qu'à partir du CE1 puisque pour les mêmes raisons, les CP n'ont souvent pas de devoirs ou très peu ou ce ne sont que des leçons orales donc mettre un enfant de CP à l'étude avait peu de sens.

Nous changeons aussi ce que nous appelons les départs échelonnés.

Pour rappel, les parents qui mettent leurs enfants au périscolaire du soir peuvent venir chercher leurs enfants n'importe quand entre 16h30 et 18h30. C'est pratique pour les parents mais c'est compliqué pour réussir à mettre des activités en place. Du coup, les départs échelonnés sur le soir 2 entre 17h00 et 17h30 ne seront plus possibles. Cela nous permettra de pouvoir mettre des activités complètes pendant 30 minutes ou cela permettra aux enfants qui sont à l'étude d'être tranquilles pendant ces études.

Sur le règlement, nous modifions une petite chose qui concerne la gestion des impayés, histoire de se mettre en cohérence avec les délais et les suivis appliqués par le Trésor Public. Lorsque nous émettons des factures et qu'il y a des impayés en fait ce n'est plus dans nos mains, ça part au Trésor Public qui n'avait pas les mêmes délais que nous. En fait nous nous calons sur les délais du Trésor Public.

Ces modifications ont été présentées lors de la Commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 2 mai.

M. Serge BÉRARD : Des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. Il y a des choses que j'aimerais bien comprendre, dans le règlement de l'année dernière il était marqué que les études ne sont pas soumises à tarification.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui c'est toujours le cas. Le soir 2, le temps d'études est gratuit et reste gratuit.

Mme Sylvie GUINET : Oui mais alors l'enfant qui reste de 16h30 à 17h00, c'est gratuit ?

M. Sébastien FRANCOIS : Non car ce n'est pas un temps d'études.

Mme Sylvie GUINET : Donc l'inscription au soir est payante.

M. Sébastien FRANCOIS : Oui.

Mme Sylvie GUINET : Et il fait quand même des études.

M. Sébastien FRANCOIS : S'il est inscrit à l'étude derrière, oui mais il ne payera que les 30 minutes.

Mme Sylvie GUINET : Oui mais cela veut dire que l'étude devient payante.

M. Sébastien FRANCOIS : Non puisqu'en fait si elle était payante les parents paieraient 1 heure. Par exemple les enfants qui sont de 16h30 à 17h30 mais ne sont pas à l'étude, ils vont payer deux tranches de 30 minutes. L'enfant qui sera à l'étude de 17h00 à 17h30 ne paiera qu'une tranche donc quelque part oui, des parents qui aujourd'hui mettaient leur enfant à l'étude d'1 heure ne payaient rien et aujourd'hui ils paieront 30 minutes, mais ce n'est pas le temps d'étude qui est payant, c'est le temps d'accueil de 16h30 à 17h00 qui correspond au temps d'accueil, au temps de goûter et à l'encadrement des animateurs.

Mme Sylvie GUINET : Après vous réduisez effectivement avec ce que vous avez dit mais même pour les études dirigées ou les études surveillées qui demandent peut-être plus d'attention que la simple étude.

M. Sébastien FRANCOIS : Nous sommes d'accord, quand nous avons modifié le règlement l'année dernière avec les études dirigées et surveillées, la différence est qu'une étude dirigée est dirigée par un enseignant.

Aujourd'hui dans les faits nous avons très peu d'enseignants qui font les études pour plein de raisons et notamment parce que, s'ils font ce que je vous disais, les heures dans le pacte, ce qui avait été annoncé par l'Éducation Nationale, ces heures-là sont beaucoup mieux rémunérées que les heures d'études. Pour rappel, nous avons mis le plafond des heures d'études au maximum de ce que nous permet la loi donc de mémoire c'était 24 € ou 26 € brut de l'heure alors que les heures de pacte sont à 60 € de l'heure donc nous allons avoir des enseignants qui vont, et c'est bien normal, préférer aller faire des heures de pacte que des heures d'études. Du coup nous n'avons plus d'enseignants ou quasi plus et je pense qu'à la rentrée nous n'en aurons plus du tout, d'enseignants qui font des études dirigées. Quoi qu'il arrive, les études dirigées c'était la même durée.

Mme Sylvie GUINET : Ok, merci.

M. Guy BOISSERIN : J'ai une petite question sur l'annexe, sur le règlement. En préambule, il est dit que les enfants de toute petite section ne pourront être accueillis que sur le temps méridien, je trouve cela très bien, et pour les enfants de petite section ils ont droit à une certaine période ?

M. Sébastien FRANCOIS : Oui.

M. Guy BOISSERIN : Je ne comprends pas la différence entre petite section et toute petite section.

M. Sébastien FRANCOIS : En fait à André Lassagne on peut accueillir des enfants de moins de 3 ans, de plus de 2 ans mais de moins de 3 ans.

M. Guy BOISSERIN : On pourrait dire simplement de moins de 3 ans et plus de 2 ans.

M. Sébastien FRANCOIS : Le terme, c'est ça.

M. Guy BOISSERIN : Ok ça marche, merci.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres demandes ou précisions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient pour cette modification de règlement ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

• ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE

8. ASSOCIATION AMICALE LAIQUE DE BRIGNAIS

Complément à la subvention 2024

Rapporteur : Claude MARCOLET

M. Claude MARCOLET : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter un rapport, un complément de subvention pour l'Amicale Laïque qui est la deuxième plus grosse association dans le domaine sportif, culturel et qui agit également dans le domaine social.

Suite aux affectations de subventions, nous avons reçu il y a quelques temps le bureau de l'association qui nous faisait part d'augmentation de coûts, je vais vous lire la délibération.

L'association Amicale Laïque de Brignais, sise 53 bis rue du Général de Gaulle, bénéficie d'une subvention municipale de fonctionnement au titre de ses actions en faveur du sport et de la culture et j'ajouterai, bien entendu, sur le champ social où ils sont également très actifs.

Des aides indirectes sont également accordées, notamment avec la mise à disposition de créneaux dans des bâtiments municipaux.

Par ailleurs, cette association et c'est quelque chose de particulier, c'est que cette association est propriétaire de ses locaux, dont un dojo, qui permet d'accueillir en son sein une partie des activités de bien-être proposées à ses adhérents.

Au regard des coûts supportés, alors comme au niveau de la commune on sait que nous avons une augmentation cette année qui va se chiffrer à peu près à 400 000 € sur les coûts de l'énergie, l'Amicale Laïque a également un poste énergie qui augmente donc au regard des coûts supportés par l'association à ce titre, et compte-tenu de l'augmentation du coût de l'énergie qui rejaillit sur ses dépenses, la ville souhaite contribuer à cette charge croissante. Les activités réalisées par l'Amicale Laïque dans ses propres locaux atténuent la pression sur les créneaux disponibles dans les différents espaces que la ville met à disposition donc de toutes les associations.

En conséquence, il est proposé d'ajouter à la subvention de fonctionnement versée en 2024 (13 450 €, dont 5 000 € au titre de la culture et 7 850 € au titre du sport) ; vous savez que nous avons depuis 2 ans séparé les deux subventions pour bien les flécher, la somme de 1 000 € afin d'aider l'association à supporter les charges ou l'augmentation des charges liées aux fluides et à l'entretien de son bâtiment.

Nous avons discuté de ce rapport en Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » le 7 mai dernier. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 € à l'association Amicale Laïque de Brignais au titre de ses charges de propriétaire, pour le local sis 53 bis rue du Général De Gaulle à Brignais

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? En l'occurrence là c'est vrai qu'il y avait un souci d'équité, c'est vrai que c'est la seule association qui dispose vraiment d'un équipement qui lui permet de, comme la délibération le dit très bien, de soulager nos propres actifs et finalement nous n'avons jamais reconnu cette particularité. C'est une façon de les encourager aussi, à continuer à entretenir leur bâtiment et le faire vivre, ce qui profite à tout le monde. Il est certain que leur subvention avait un peu diminué du fait des règles du jeu que l'on met en place et que nous essayons d'être justement équitables et pas arbitraires et c'est une façon de prendre en compte la réalité de leur fonctionnement.

M. Claude MARCOLET : Depuis l'année dernière nous affichons maintenant les avantages en nature, enfin mis à disposition d'équipements pour toutes les associations mais si l'on fait un parallèle c'est vrai que l'Amicale utilise son dojo mais on voit que l'utilisation entre EVB et Amicale Laïque, le budget est quasiment de deux tiers donc c'est certain, il y a une différence. Cette subvention complémentaire viendra les aider à prendre en charge le surcoût des énergies.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Merci. Anne-Claire ROUANET.

9. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Convention de partenariat Festival « Cirqu'À L'Ouest » 2024

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Nous décrivons un petit peu le contexte. En 2019, la RCAVB avait initié un évènement culturel de rayonnement important et intercommunal avec le festival « Cirqu'À L'Ouest » et après le succès des trois dernières éditions, alors il y en avait eu 2 à Brignais en 2019 et en 2021, la dernière était à Chaponost sur le site du Plat de l'Air, la Mairie de Vourles a souhaité organiser le festival « Cirqu'À L'Ouest » 2024 dans sa commune. Cette quatrième édition se tiendra du 26 au 29 septembre 2024 avec 5 représentations du spectacle « Circus I love you two ». Pour ceux qui s'en souviennent, « Circus I love you two » était le cirque qui était venu à Brignais dans le parc de l'Hôtel de ville en 2021 donc là c'est la saison 2 on va dire.

Ces représentations seront jouées en séances scolaires et en séances tout public. Dans cette nouvelle édition, nous avons toujours nos 4 villes de la CCVG : Chaponost, Millery, Montagny et bien sûr Brignais donc 5 en fait et Brignais, avec sa saison du Briscope et puis se joint également au groupe la commune de Mornant de la COPAMO avec le Théâtre Jean Carmet.

En annexe, vous avez la convention qui formalise les engagements de chaque partenaire, en particulier sont détaillés les apports financiers de chacun donc vous pourrez y lire que chaque ville participe pour un montant de 2 000 € et il y a également fléché, une répartition en cas de bilan excédentaire ou déficitaire de l'évènement. La convention détaille également le fait que chaque ville s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à apporter son soutien administratif, logistique, ...

La deuxième délibération concerne d'ailleurs la billetterie associée à cet évènement. La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 7 mai 2024 et il vous est demandé d'approuver les termes de la convention, de valider l'apport financier de 2 000 € pour la commune de Brignais, de valider la répartition entre les différentes structures en cas de bilan excédentaire ou déficitaire, selon les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Avez-vous des questions ou un besoin de précisions ?

M. Serge BÉRARD : Nous avons l'habitude d'organiser cette manifestation, nous sommes très investis. Pour la Ville de Vourles, ce n'était pas simple cette année ; quelques difficultés donc nous les avons accompagnés aussi.

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous les avons déjà accompagnés, effectivement.

M. Serge BÉRARD : Donc pour les aider et nous avons craint à un moment donné que cela ne puisse pas se faire et tout est rentré dans l'ordre et le projet va pouvoir être mené à bien.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ce projet aura lieu à côté de la Mairie, sur le parc de l'Hôtel de Ville de Vourles donc un très beau parc également. L'avantage là, c'est qu'avec « Circus I love you two » le cirque vient avec son propre chapiteau, ce qui n'était pas le cas l'année dernière à Chaponost où il y avait d'une part la compagnie et d'autre part la location du chapiteau qui avaient causé des petits problèmes techniques et logistiques.

Là c'est vraiment quelque chose de beaucoup plus simple donc nous sommes vraiment très confiants sur cette opération.

M. Claude MARCOLET : Juste parce que nous en avons parlé en Commission, c'est le même cirque mais ce n'est pas le même spectacle.

Mme Anne-Claire ROUANET : Bien sûr, oui, j'ai oublié de le préciser, merci Claude.

M. Serge BÉRARD : Elle a dit que c'était la série 2.

M. Claude MARCOLET : Oui mais ce n'est pas le même spectacle.

Mme Sylvie GUINET : Au niveau du parking, comment cela va se passer à Vourles ? À Chaponost c'était pratique, on se garait devant l'Office du tourisme et à Vourles ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Il y a un tout petit parking en face de la Mairie de Vourles.

M. Serge BÉRARD : Il y a plusieurs parkings.

Mme Anne-Claire ROUANET : Puis après il y aura certainement un fléchage qui sera organisé parce qu'en fait ce cirque fait 500 places donc bien évidemment il y aura besoin de parkings. Mon collègue me souffle qu'il y a le parking des écoles, ou de la Maison Forte effectivement oui.

M. Serge BÉRARD : A priori je pense qu'ils en sont conscients. Ils ont tellement pris le sujet à cœur que je suis sûr qu'ils ont déjà pensé à une solution. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

10. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Convention de billetterie Festival « Cirqu'À L'Ouest » 2024

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Nous rappelons les 3 représentations, alors 3 représentations tout public parce qu'en fait les représentations scolaires sont à la charge de chaque commune et il y a une des représentations scolaires qui est dédiée à Vourles, l'autre est mixte entre les différentes villes et nous aurons 3 classes du collège qui participeront. C'est vraiment une satisfaction que nos collégiens puissent y participer.

En tant que partenaire du festival forcément, le Briscope va proposer à la vente des billets pour le festival dans sa saison culturelle donc là on dévoile un petit peu le début de la saison culturelle. Nous rappelons les représentations tout public donc il y en a 3 : 27 septembre, 28 septembre et 29 septembre et le prix des places qui est de 20 € au tarif plein et de 10 € pour les moins de 18 ans.

Après évènement et encaissement de l'ensemble des moyens de paiement, la RCAVB reversera le solde de la recette perçue à la commune de Vourles, diminué des droits de location d'un montant de 1 € par billet qui correspond bien sûr aux frais de billetterie et commissions bancaires. C'est pour cela que nous avons une convention de billetterie.

Chaque ville partenaire va voter dans un Conseil municipal cette même convention de billetterie.

La Commission n°4 a vu le dossier également le 7 mai et il vous est demandé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. Alors en Commission n°4 il me semble qu'il y avait eu des questions sur les billetteries. Les billetteries, pour faire simple, elles auront lieu dans toutes les communes sauf Montagny et Millery donc l'Office de Tourisme de Chaponost, Vourles, Brignais et le Théâtre Jean Carmet à Mornant. Si vous avez des questions, je suis prête à y répondre.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Adopté à l'unanimité.

11. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

TARIFICATION DES SPECTACLES

Saison 2024-2025

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Dernière délibération d'ailleurs de ce Conseil, la tarification des spectacles. Nous nous dirigeons tout doucement vers la nouvelle saison qui sera lancée le jeudi 20 juin à 19h00, je vous convie chaleureusement à y assister. Les spectacles et titres des spectacles ne seront dévoilés qu'à ce moment-là sauf pour certains, enfin certains spectacles. ePar contre il est nécessaire d'entériner les tarifs et, pour ce faire, nous avons créé des catégories, de la catégorie A à la catégorie F et ce soir vous allez donc voter les tarifs affectés à chaque catégorie.

Le Conseil d'exploitation de la Régie Culturelle Autonome, c'est-à-dire le CERCA, a vu le dossier hier, 14 mai, la Commission n°4 également a vu ce dossier le 7 mai. Il vous est demandé de valider la formule pass saison. Cette formule, elle se renouvelle pour la troisième année de mémoire. L'achat d'un pass à 10 € pour les adultes et le mini pass à 5 € pour les moins de 18 ans permet de bénéficier toute l'année d'un tarif préférentiel dès le premier spectacle acheté, c'est-à-dire vous ne pouvez pas acheter votre pass tout seul, il faut acheter votre premier spectacle avec le pass et dès le deuxième spectacle, le troisième, votre pass est complètement remboursé.

Et ce qui est aussi très intéressant, c'est que ce pass vous permet de bénéficier des offres qui sont proposées par nos partenaires culturels. Le CGR en premier lieu. Je fais une petite digression, ce n'est pas dans l'habitude mais en 2023, il y a eu 393 pass et on a eu les résultats des entrées au CGR avec les pass saison et on est presque à 900 entrées pour 2023. Ça veut dire que les gens, vraiment, profitent de cette entrée qui est très intéressante. Un petit rappel également, une fois par mois, les abonnés pass saison reçoivent un mail qui leur décrit quels sont les avantages du mois. Par exemple, en avril, il y avait l'atelier à Guy de Chauliac sur le Ciano type, c'est une technique de photos anciennes. Il y avait la culture du zèbre et puis, pour le mois de mai, il y a l'école de musique de Brignais qui vous propose la découverte d'instruments où il faut s'inscrire à des horaires particuliers, mais pas moins de 7 instruments du champ également. Ça permet quand même à nos abonnés, détenteurs du pass saison, de bien en profiter et aux associations de se faire connaître.

Ça, c'était pour valider la formule pass saison. Je passe ensuite au tarif des spectacles.

Vous avez 6 catégories et vous avez différents tarifs : le tarif plein, qui concerne les gens qui viennent une seule fois, qui payent le tarif plein ; le tarif réduit, qui est accessible sur présentation de justificatifs. En gros, elle concerne les 18-26 ans, puisque pour les moins de 18 ans, il y a un tarif mini qui est juste dans la colonne à-côté ; tarif réduit, les plus de 65 ans également, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes en situation de handicap et les groupes à partir de 10 personnes qui se présentent sous la même entité juridique également, les familles nombreuses et les partenaires.

Ensuite, il y a l'entrée au tarif pass saison sur la base du tarif mini, dès le premier spectacle avec l'achat d'un pass, sachant que le tarif mini, c'est les moins de 18 ans, et il y a le dernier tarif, c'est le mini pass pour les jeunes. Ça paraît compliqué, mais c'est très simple.

Tout ça pour vous dire que c'est quand même très intéressant de prendre un pass. La catégorie A cette année, ça concerne nos têtes d'affiche ; le tarif est de 33 € pour le tarif plein. Je ne vais pas vous détailler. Je pense que vous avez le tableau. On aurait peut-être pu afficher le tableau. Ce n'est pas possible mais tout le monde l'a vu. La catégorie B concerne les pièces de théâtre, par exemple, à 28 €, 28 € avec le pass, ça vous revient à 23 déjà. C'est quand même très intéressant. La catégorie C, elle est à 25 €, en pass saison elle passe à 20 €. Catégorie D 22 €, avec un pass saison à 17 € ; Catégorie E 18 € et la Catégorie F, 11 €. La catégorie F, ce sont des spectacles où il y a des conférences, c'est des choses qu'on veut aussi promouvoir. C'est pour ça qu'on les met à 11 €.

Il me reste à vous parler des tarifs spécifiques. Les tarifs spécifiques, ce sont en particulier les tarifs scolaires à 6 € pour tout ce qui est scolaire public, sur des séances qui sont programmées pendant le temps scolaire. Et ce tarif à 6 €, il est également proposé aux groupes du Centre social et de la MJC qui assistent aux mêmes représentations, mais qui sont cette fois en séance tout public parce que, forcément, pendant le temps scolaire, les jeunes, ils ne sont ni au Centre social, ni à la MJC.

Ensuite, pour les structures scolaires privées et pour les établissements scolaires hors de Brignais parce qu'on a des écoles hors de Brignais qui viennent également, le tarif scolaire est à 10 €. On a une entrée au tarif unique de 10 € qui concerne les collégiens et les lycéens sur les spectacles en séance tout public, qui sont accompagnés de professeurs, avec un nombre de places limitées mais en général, on n'a pas de problème là-dessus. Les entrées spécifiques suite aux séances scolaires, qu'on appelle communément les démarques, c'est-à-dire que le jeune enfant a été au spectacle scolaire le matin et le lendemain, ce spectacle se rejoue en tout public et il peut emmener ses parents donc la place de l'accompagnateur est en tarif réduit et l'enfant revient gratuitement.

Ensuite, il y a des tarifs un peu plus généraux, tarifs détaxes, accessibles pour les accompagnants des professionnels sur la base des tarifs pass saison. Il y a une entrée gratuite pour les accompagnateurs de groupes qui nécessitent un accompagnement obligatoire : professeurs, animateurs, éducateurs.

Là, on est obligé de vous dévoiler un tout petit peu la saison culturelle puisqu'on vous parle de l'entrée au tarif partenaire.

Chaque année, on a un partenariat avec le festival Inter'Val de Vaugneray, Inter'Val d'automne et c'est Irish celtique qui vous est proposé pour le tarif de 39 € et puis également une nouveauté cette année dans la saison, qu'on est un petit peu obligé de vous dévoiler, c'est la participation du Briscope au festival Caravelle, qui est un festival de hip-hop, de danse hip-hop, bien connu sur la région lyonnaise, Lyon, et puis les communes aux alentours et là, on a une entrée à 11 € pour les festivaliers mais cette entrée à 11 €, elle est uniquement en vente à la billetterie de pôle en scène à Bron.

Et puis, on vous reparle de l'entrée du festival « Cirqu'À L'Ouest » avec le tarif du cirque à 20 €, tarif plein et 10 € pour les moins de 18 ans. J'ai fini de vous décrire tous les tarifs. Si vous avez des questions, j'y répondrais. Là, on vous demande de valider la formule pass saison et les tarifs qui n'ont pas augmenté pour le pass saison, d'entériner les tarifs des spectacles par catégorie et d'accepter ces tarifs spécifiques, scolaires...

M. Serge BÉRARD : Merci pour toutes ces précisions, Anne-Claire. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui, moi j'aurais voulu savoir parce que je n'ai pas en-tête, je suis désolée, tous les tarifs de cette année, s'il y avait une augmentation des prix par rapport aux prix payés cette année, de combien elle était et, le cas échéant, pour savoir un petit peu plus.

Mme Anne-Claire ROUANET : Chaque année, la saison culturelle, elle est travaillée, je dirais, en fonction de la marge artistique. Vous savez que la culture est subventionnée donc on essaye d'équilibrer le plus possible et là effectivement pour certaines, en particulier pour les têtes d'affiches on a été obligé d'augmenter le tarif. De mémoire, le tarif maximum était à 31 € mais je n'en suis pas sûre et je n'ai pas mon...30 €, merci Sylvie. On a augmenté de 3€ les têtes d'affiches qui se remplissent de toute façon très, très bien et si vous voulez, c'est ça l'équilibre d'une saison culturelle, c'est-à-dire que là où on sait qu'on va faire recette pleine, salle pleine, on peut se permettre d'augmenter un tout petit peu, ce qui nous permet de pousser la création et d'avoir aussi des spectacles où on sait qu'on ne va pas faire le plein, mais qui vont quand même vraiment intéresser certains. Voilà.

M. Serge BÉRARD : C'est vrai qu'on a fait évoluer la pratique, je dirais budgétaire, c'est-à-dire qu'on ne vise pas nécessairement un budget de dépenses, mais plutôt une marge à la sortie. C'est ça l'objectif qui est fixé à la Direction des affaires culturelles, c'est sur la programmation, sortir une marge. Si on peut avoir, par exemple, des spectacles qui vont coûter très cher, qui feraient exploser le budget mais qui, en réalité, sont très rentables. La notion de budget et de dépenses n'est pas forcément pertinente au regard de ce type d'activité, on préfère raisonner sur un objectif de marge qui semble bien fonctionner et ce qui permet effectivement de donner un peu plus de latitude aussi à la tarification.

Mme Anne-Claire ROUANET : Ce que je peux dire, pour compléter, c'est qu'on reste moins cher que les spectacles qui sont donnés à Lyon. Il y a certains spectacles qui sont donnés, par exemple pendant le festival Inter'Val d'automne à Vaugneray, nous, on est moins cher qu'eux. Si, c'est, exactement le même spectacle donné à Vaugneray et facilement, 3 ou 4 € plus chers que donné à Brignais.

Ça, c'est une chose.

Et puis, effectivement, il y a quelques augmentations sur certaines têtes d'affiches mais par contre, on fait des efforts, et on a fait un gros effort sur le spectacle qui est proposé au moment de Noël, parce qu'on veut que les gens viennent en famille...donc là, vraiment, on perd de l'argent mais c'est contrebalancé, vous voyez.

Mme Sylvie GUINET : Les informations des partenaires. Par exemple, vous parliez de l'école de musique. On le retrouve où ? Où est-ce qu'on a l'information ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Si vous avez le pass saison, normalement vous recevez un mail sur votre boîte personnelle, pas forcément sur votre boîte Mairie, sur l'adresse que vous avez donnée au moment où vous avez...

M. Serge BÉRARD : Il y a aussi une information qui est donnée au moment de la prise du pass, non ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Bien sûr, oui, mais quand on prend son pass il y a des choses qui se déclenchent tout au long de l'année mais sinon venez à la billetterie.

Mme Sylvie GUINET : Non mais je vais chercher. Merci.

M. Serge BÉRARD : Pas d'autres questions ? Je propose de voter cette tarification. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci. On a terminé les délibérations. On va passer aux décisions, je pense, Clémentine.

- **INFORMATIONS**

1. **Décisions du Maire**

Mme Clémentine HOCHART : *Tout à fait. Sur les décisions du Maire, on en a un certain nombre que je vais vous présenter. La première décision et la dernière décision du tableau, c'est le même cas de figure en lien avec l'application de la M57 pour le budget de la collectivité. Vous savez qu'on a la possibilité de procéder à des virements de crédits à hauteur de 7,5 % maximum. C'est le cas pour la première décision, où on a une bascule de moins de 3 000 € du chapitre 011 vers le chapitre 66.*

Pour la décision du 22 janvier 2024, on est sur une modification de notre régime de recettes municipale. On a rajouté la possibilité d'encaissement de recettes. Ça concerne le pôle culturel et la gestion de l'espace Guy de Chauliac puisqu'auparavant c'était sur la régie gérée par le service animation et vie associative.

Sur la décision du 6 mars 2024, on est sur un avenant pour la chaufferie bois avec le lot serrurerie, on est sur une moins-value, ce qui nous amène à un montant total, après ce premier avenant, à 45 189 €.

Sur la décision du 11 mars, on va être sur une variation de moins 10 000 € du chapitre 27 à plus 10 000 € au chapitre 26.

Nous continuons ensuite avec des décisions du 26 mars pour des demandes de subvention auprès de la CAF du Rhône.

Vous avez, pour la première décision, une demande de subvention qui concerne les activités de la ludothèque itinérante donc quand la ludothèque se déplace sur le territoire de la commune. Et la deuxième décision, toujours auprès de la CAF du Rhône, concerne les actions qui sont portées au niveau du handicap sur le volet ville et non pas CCAS.

Pour le 5 avril, on a toujours aussi des demandes de subvention auprès du Département. Je ne vous reprends pas la liste des projets qui sont identifiés mais vous avez, au titre de la politique de partenariat territorial auprès du Département, la possibilité pour la commune de solliciter des subventions sur des champs assez différents.

Ensuite, on continue avec une décision en date du 8 avril 2024. Là, on est sur le remplacement du système de sécurité incendie pour le groupe scolaire Claudius Fournion pour un montant de 25 950 € hors taxes, et pour information, les travaux doivent se réaliser à l'été 2024.

Une décision ensuite du 10 avril 2024 auprès de l'entreprise SAM RHONE SARL, pour la pose de deux voiles d'ombrage dans le patio du Briscope et vous avez le montant 10 292,13 €.

Une décision ensuite du 15 avril 2024, qui a dû être abordée en Commission n°1 et en Commission n°3, qui concerne un groupement d'entreprises. Le mandataire de ce groupement, c'est l'ATELIER D'ARCHITECTURE ROUBAUD et il s'agit de la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des façades vitrées et pour la réorganisation du rez-de-chaussée au niveau des services de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 87 000 € hors taxes. Nous enchaînons ensuite avec une décision du 17 avril 2024.

M. Serge BÉRARD : Clémentine, une question de M. BOISSERIN, ou une précision.

M. Guy BOISSERIN : Oui, une question surtout, tout ce qui est culturel coûte cher mais je suis quand même surpris du coût avec la pose, je suppose, de deux voiles d'ombrage à 10 292 €. Je trouve que, alors je ne sais pas comment elles sont, je ne les ai pas vues, mais je suis très surpris du prix.

M. Serge BÉRARD : Nous irons les visiter.

M. Guy BOISSERIN : Nous ferons l'inauguration car à ce prix-là, ça vaut le coup. Sont-elles posées ou pas, ces voiles ?

Mme Clémentine HOCHART : Non.

M. Guy BOISSERIN : Et on est sûr de ce coût-là ?

Mme Clémentine HOCHART : Oui, oui, on est sûr de ce coût, j'ai la décision sous les yeux et c'est l'offre qui a été considérée la plus avantageuse économiquement.

Mme Anne-Claire ROUANET : De mémoire, ce sont des voiles qui font quand même une grande surface et qui permettent d'avoir de l'ombre à cet endroit, ce qui fait vraiment, il y a une ligne très, très forte, et il doit y avoir un traitement spécifique et puis des attaches aussi spécifiques puisqu'on est dans un ERP donc il ne faut pas que la voile au moindre de coup de vent ou pluie ; voilà, mais je n'en sais pas plus.

M. Serge BÉRARD : Non mais on pourra aller sur site pour ceux que ça intéresse, lorsque ce sera installé.

Mme Clémentine HOCHART : Pas de souci, je poursuis.

Décision auprès du CRÉDIT MUTUEL pour une modification de nos cartes achats, la dotation de 6 cartes achats pour la collectivité, en sachant qu'il y a une partie de ces cartes achats qui sont distribuées aux directions des écoles pour leur permettre d'avoir un petit peu plus de souplesse dans le cadre de leurs achats, bien sûr dans le respect d'une enveloppe qui leur est attribuée.

Nous avons ensuite une décision du 25 avril 2024 concernant là aussi un avenant n°1 mais pour le lot étanchéité, le lot n°3 pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour le secteur de Jean Moulin, on est sur une plus-value de 2 808,48 €, ce qui nous amène à un montant total, après avenant donc premier avenant, de 10 902,73 €.

Décision du mois d'avril donc du 30 avril 2024 où la collectivité accepte le lègue d'un tableau qui a été peint par M. Paul GRATALOUP et c'est son fils Antoine GRATALOUP qui a donné le tableau à la collectivité.

M. Serge BÉRARD : C'est une représentation du Pont-Vieux.

Mme Clémentine HOCHART : *Tout à fait. On termine nos décisions avec deux décisions du 30 avril 2024 qui ont le même objet, mais qui concernent nos deux régies ; la première, dont on a parlé en tout début de présentation des décisions, celle du pôle culturel, et la deuxième, qui est la régie d'avances à la direction générale des services. L'idée c'était de pouvoir ajouter de nouvelles dépenses, et ça concerne notamment des dépenses pour lesquelles les entreprises n'acceptent pas les mandats administratifs. C'est notamment le cas pour Facebook, pour ne pas citer d'entreprise pour laquelle on a pu avoir des difficultés pour payer un certain nombre de prestations donc on ajoute ces dépenses sur nos deux régies.*

Et la dernière concerne le marché pour des travaux de réfection pour la structure de la goélette de l'aire de jeux du parc de l'Hôtel de Ville. On va remplacer les cordes auprès de l'entreprise PRO URBA SUD pour un montant de 11 557,83 €.

M. Serge BÉRARD : C'est comme les voiles ça.

M. Guy BOISSERIN : Excusez-moi, je disais qu'entre les cordes et les voiles, est parti pour faire la transat en double à ce prix-là.

Mme Clémentine HOCHART : *Et j'en ai terminé avec les décisions.*

M. Serge BÉRARD : Merci Clémentine. On va passer maintenant à la présentation du rapport, puisque M. BOISSERIN est en pleine forme ce soir, c'est parfait, il va nous présenter le rapport de la Communauté de communes de la Vallée du Garon, un rapport d'activité 2023 ; n'est-ce pas ?

2. Informations

[COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON \(CCVG\)](#)

[Rapport d'activité 2023](#)

Rapporteurs : [Serge BÉRARD](#) et [Guy BOISSERIN](#)

M. Guy BOISSERIN : Tout à fait, Monsieur le Maire. Nous étions en train de parler de nœuds avec Jean-Philippe, c'est son côté breton qui ressort. Comme il est tôt, j'ai beaucoup de temps, c'est sympathique. Pour une fois, on va quand même passer les slides, avec une belle photo de la Présidente. Je pense que vous l'avez regardé déjà sur I-DélibRE, le rapport. Pour ceux qui le découvrent, il vous résume un petit peu l'année 2023. Je ne vais pas, enfin je vais développer plus tard donc on va passer à la suite.

Je vais vous passer également la carte d'identité puisque je pense que vous commencez à la connaître, un nombre d'habitants qui a dû évoluer depuis d'ailleurs ; les compétences, je n'ose pas trop en parler non plus car je pense que c'est du par cœur pour tout le monde mais vous pouvez poser des questions.

Les élus communautaires, je pense aussi que vous les connaissez, le bureau, les Commissions, le trombinoscope, on pourrait s'amuser à mettre un nom sur chacun et faire une interrogation mais ce serait un petit peu long. On va attaquer dans le dur par les finances. Budget de la CCVG, vous savez qu'il y a des recettes assez importantes mais qu'il y a une partie des dépenses qui sont faites du reversement aux communes. Pour 2023, 25 millions de recettes pour arrondir 22,8 millions de dépenses et un excédent à reporter de près de 700 000 €. Si on rentre un peu plus dans les détails, slide suivante, on a la répartition des 31 millions de dépenses et que le coût des emprunts est assez faible dans le total, puisqu'il ne représente que 2% ; l'aménagement du territoire 6% ; l'intercommunalité la gestion de l'intercommunalité donc les frais généraux de la Communauté de communes 10% ; 6% pour l'entretien du patrimoine, 18 % pour les mobilités et voiries et 10 % pour les investissements bâtiments et patrimoine, ce qui veut dire que 54 % donc plus de la moitié est reversée aux communes.

Au niveau des ressources humaines, nous sommes aujourd'hui, enfin la CCVG compte aujourd'hui 34 agents répartis de façon parfaitement égale entre hommes et femmes. Il n'y a pas de neutre a priori. On n'est pas en Suisse. La répartition selon le statut, vous l'avez également : 28 fonctionnaires, 5 contractuels, et un apprenti et une moyenne d'âge légèrement supérieure pour les hommes que pour les femmes, qui restent jeunes plus longtemps.

Au niveau de la formation, nous pouvons voir qu'il y a eu beaucoup de formations qui ont été données par rapport au nombre d'agents. Au niveau des mouvements, nous avons eu une permanente, un peu historique, puisqu'elle a commencé à la Maison Forte et c'est Anne-Claire LAMARE qui a rejoint par choix le Département et en arrivées, par contre, on en a eu pas mal cette année. Nous avons donc Céline POREAUX, que vous connaissez peut-être, qui est au pôle commande publique et affaires juridiques, qui s'occupe de tout ce qui est appels d'offres, qui est d'un grand professionnalisme dans ce qu'elle fait.

Nous avons Serge MIKEC, que vous connaissez forcément puisqu'il a été débauché de la ville de Brignais. Nous avons Julie MARCHETTO qui est venue en renfort d'Olivier VOUILLON au pôle communication, Alain ROYER qui est venu en renfort au pôle voirie et Mailys CHRETIEN qui est apprentie au pôle voirie.

Ensuite, l'organigramme des services. Je ne sais pas si ça a beaucoup d'intérêt de vous le redétailler, à moins que ayez des questions, mais c'est bien défini, en plusieurs pôles : le pôle finances, le développement social, même s'il n'y a que deux personnes; le pôle développement du territoire, le pôle technique (voirie et bâtiment), le pôle développement économique avec deux personnes également, un renfort qui devrait arriver d'Ici la fin de l'année et le pôle commande publique affaires juridiques, dirigé par Cécile HYVERT que tout le monde connaît également à Brignais.

La mutualisation. C'est pareil, c'est dans les missions mutualisées, en fonction de chaque commune, parce que tout le monde n'adhère pas forcément à la mutualisation, il paye en fonction de ce qu'il prend ou de ce qu'il fait. Vous avez entretien de la voirie qui est par contre 100 % mutualisé avec 4 agents ETP à la CCVG, commande publique affaires juridiques, 5 agents, c'est pareil, c'est entièrement délégué à la CCVG.

Vous avez qu'il y a beaucoup d'appels d'offres aujourd'hui groupés en fonction, avec le CCAS, avec la Mairie, sans la Mairie, avec la CCVG, avec une commune ou autre, et ça marche plutôt bien. Moi je fais pas mal de commissions d'appels d'offres et je trouve que ça marche plutôt bien, pas toujours avec les résultats escomptés, parce que ça, malheureusement, on n'a pas toujours le choix. Je pense par exemple aux assurances, au dernier marché d'assurance qui était très compliqué mais pour autant, globalement, ça marche super bien et je crois pouvoir dire, non pas que ça n'était pas avant, mais que c'est particulièrement carré et, c'est très bien fait, c'est droit, c'est carré, c'est bien.

Au niveau informatique, vous savez qu'aujourd'hui il y a 4 agents ETP qui interviennent sur la CCVG : Brignais, la Ville de Brignais, la Ville de Chaponost et Millery.

Au niveau des droits des sols, instruction d'autorisation d'urbanisme donc pour Brignais, Millery et Vourles, je rappelle que c'est le rapport d'activité 2023 et, au niveau du SIG, la mise à disposition des communes d'un outil informatique qui reprend tout ça et le système de gestion des contacts. Ça, j'avoue que je ne connais pas, mise à disposition des communes membres d'un outil de gestion, de bases de contacts de données.

M. Serge BÉRARD : Une base de données qui est utilisée par la partie économique mais qui était mis à disposition de toutes les communes, pour gérer les contacts en fait, un outil de relation, une base de données relationnelles.

M. Guy BOISSERIN : D'accord, un répertoire. Après au niveau des services ressources, on a la finance et comptabilité ; la mission, vous en doutez, proposer et mettre en œuvre une stratégie budgétaire, fiscale et financière pour la collectivité. 2 agents, vous voyez qu'il y a quand même des volumes assez importants qui sont traités : la Communauté de communes, 1 593 factures fournisseurs, 2 009 mandats de paiement, 627 titres de recette émis, ça concerne surtout tout ce qui est gens du voyage, pépinières... et puis un délai de paiement de global de 18 jours, ce qui est plutôt pas mal.

Ensuite, au niveau des ressources humaines, vous vous doutez de la mission du service, il y a donc 1 personne qui s'occupe de ça, avec des recrutements dans l'année, les stagiaires et jobs d'été aussi, en août il y a eu quelques stagiaires dans l'année et un départ ; on en a parlé tout à l'heure.

Après, on a la commande publique et affaires juridiques. Ça, c'est un service aussi assez important avec 5,2 agents ETP, je sais plus qui c'est qui est 0,2, donc rédaction d'un guide sur la prise en compte du coût global, intégration d'une nouvelle gestionnaire de la commande publique dont je vous ai parlé tout à l'heure, clôture de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'AquaGaron, groupements de commande, exploitation des installations de chauffage, eau chaude...et il y a eu beaucoup de travail en 2023 aussi à cause du renouvellement de contrat de l'AquaGaron, qui, je vous le rappelle, est un travail qui a débuté début 2022 pour se terminer pour bientôt se terminer en 2024, puisqu'encore aujourd'hui, on n'a pas fini de clôturer les comptes avec l'ancien délégataire. C'est vraiment un travail de fond qui demande beaucoup de pugnacité et de suivi.

Les chiffres clés, vous les voyez : 92 contrats notifiés en 2023, 21 millions de chiffre d'affaires, 45 avis d'appels publics à concurrence et 299 offres électroniques analysées donc il y en a de plus en plus et je crois que c'est obligatoire maintenant l'offre électronique depuis le 1^{er} janvier, c'est ça.

L'année dernière ça a commencé à venir de façon importante.

Réseaux et systèmes informatiques, on l'a dit, 4 agents ETP, 1 369 équipements gérés. L'évolution du parc informatique en 3 ans, plus 31% et 35% de tickets incidents traités en plus par rapport à 2022 donc 1 742 au total. Je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus. Ensuite information et communication.

M. Serge BÉRARD : Sur le réseau informatique, peut-être dire qu'il y a une grosse préoccupation actuellement à la CCVG qui nous concerne tous directement et, bien entendu, puisqu'on paye en fonction des consommations, puisqu'on est dans la mutualisation, pas dans une compétence transférée, c'est la sécurité, puisqu'il y a de gros enjeux de tentatives de... alors on n'a pas été victime à ce jour mais on sait qu'on peut l'être à tout moment et c'est une forte préoccupation. Il y a des investissements qui sont engagés par la CCVG pour mieux se protéger d'attaques éventuelles sur nos réseaux. Il y a des recrutements en-cours qui ont du mal à se mettre en place d'ailleurs.

M. Guy BOISSERIN : Oui nous avons du mal à recruter, comme tous les services informatiques de France. Ensuite, information et communication, comme je le disais tout à l'heure 1,8 agents avec beaucoup de choses qui ont été lancés en 2023, le service de covoiturage Klaxit ; enfin nous parlons de toute la communication qui va avec, le lancement du service d'autopartage, de la stratégie biodiversité, inauguration de l'OT, l'accompagnement au développement du réseau de transport en commun, développement des réseaux sociaux. Vous voyez, abonnés Facebook 2 000 aujourd'hui, plus 17 %, abonnés LinkedIn, 215%, 143 actus publiées sur le site web et 139 reportages photos. C'est pareil. Plus on fait des choses et plus le pôle information et communication a du travail, ce qui est logique, et ils ne sont pas trop de 1,8 pour faire le travail.

M. Jean-Philippe SANTONI : Je voulais revenir sur la slide précédente. Dans les recrutements, vous recrutez bien un RSSI, responsable des systèmes de sécurité d'information ou c'était en-cours justement suite à l'audit sécurité qui avait été réalisé l'année dernière ?

M. Guy BOISSERIN : Pour traiter ce problème-là. Le profil je crois que c'est niveau ingénieur.

M. Jean-Philippe SANTONI : En fait qu'il n'y ait pas forcément un spécialiste unique de l'informatique qui a un traitement plus global sur la sécurité.

M. Serge BÉRARD : C'est Nicolas qui nous représente ; nous avons un peu changé d'organisation parce que sur la mutualisation, c'est un peu particulier. Quand on est dans un transfert de compétences, où arrivent par exemple les bâtiments, il y a un vice-président, il y a une Commission... et sur les mutualisations, comme c'est un peu à géométrie variable en fonction des communes, la CCVG est maître d'œuvre finalement, mais c'est les communes qui restent, qui passent la commande. Et ce n'est pas toujours simple, en particulier sur l'informatique donc on a créé une Commission informatique dans laquelle Nicolas nous représente, qui nous permet de bien mettre en-avant tous nos enjeux, d'autant qu'on représente l'essentiel du budget, de la consommation de budget de l'intercommunalité.

Effectivement on a souscrit à cette idée qu'il fallait... en matière de sécurité informatique, pour se protéger, on peut mettre des sommes colossales et se faire malgré tout avoir, ne rien mettre et puis finalement, jamais être attaqué mais on essaie de trouver une formule intermédiaire et ça demande effectivement des compétences spécifiques d'où un recrutement orienté sur ces missions.

M. Guy BOISSERIN : On va passer à la suite avec une magnifique photo de l'Office de Tourisme que, j'espère, vous êtes allés voir en vrai au moins une fois parce que le bâtiment, le vieux truc en pierres en face, mérite le détour. Au niveau des domaines d'intervention vous savez qu'un des plus importants, si j'ose dire, en tout cas historiquement de la CCGV, c'est le développement économique.

Il occupe aujourd'hui 2 agents ETP qui les occupent bien, donc de nombreuses Commissions dans l'année, 95 visites d'entreprises au contact direct, 13 entreprises hébergées à la pépinière et 250 porteurs de projets accompagnés. Vous voyez que le service économique de la CCGV carbure à plein régime, si j'ose dire et qu'il y a des projets dans les cartons pour les 10 ans à venir pour accompagner ce dynamisme économique. Vous savez qu'il va venir bientôt Les Compagnons du devoir qui est en cours, il y a eu la livraison du bâtiment Elios. C'était un bâtiment que la CCGV avait racheté pour revendre, enfin un vieux bâtiment qui a été racheté pour revendre avec un projet industriel. Ça a permis à VISION SYSTEME d'installer un laboratoire de fabrication en salle blanche, de technique de pointe dans le rétroviseur, si c'est ça, je ne me trompe pas, Serge, parce que je n'ai pas pu le visiter, mais c'est normalement ce qui était prévu, donc avec plusieurs dizaines d'emplois à la clé. Également via la Ville de Vourles était soutenue l'implantation du pôle médical aux 7 chemins, l'extension d'ITEC CONTROL à Sacuny... et ça bouge toujours malgré un contexte économique plus difficile y compris dans l'immobilier à cause des taux d'intérêt et la hausse des loyers par endroits, et malgré la rareté du foncier sur notre secteur, ça continue à bouger.

Les boîtes se réinventent, se réorganisent, s'agrandissent à l'intérieur et je crois qu'il est important de continuer à accompagner cette dynamique parce qu'elle est vraiment porteuse de richesses pour la commune, pour la Communauté de commune et pour nos habitants, richesse à tous les niveaux.

M. Serge BÉRARD : Au passage, il n'y a que 2 agents pour cette activité, bientôt 3 mais il faut savoir que le principe de fonctionnement, c'est de s'appuyer sur des partenaires : la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, des associations d'entreprises, Sud-ouest emploi... qui viennent, qui nous permettent d'être opérationnel et d'intervenir sur tous les champs qui sont décrits. Ce n'est bien entendu pas les 2 seuls agents qui peuvent animer tout ça, enfin ils animent et qui ne peuvent pas intervenir.

M. Guy BOISSERIN : C'est-à-dire, ce qui a été repris un peu dans la slide suivante, où on vous donne un peu le nombre d'événements qui peut se passer dans l'année dont certains sont coorganisés ou complètement organisés par des organismes extérieurs, que ça soit effectivement la CCI, ou des associations d'entreprises et où certaines associations qui sont hébergées aussi à la pépinière et qui font un mouvement permanent, si j'ose dire, au niveau de l'économie qui brasse les gens et qui est super intéressant.

Les projets 2024, on en parle quand même un tout-petit peu. Vous avez ou pas, que la CCGV est en train d'acquérir des bâtiments aux 7 chemins afin de bloquer l'évolution anarchique des 7 chemins et avec un projet ensuite, qu'il faudra réaliser pour trouver un devenir à ces emplacements fonciers. Vous savez que la CCGV avance sur le Moninsable II, sur la maîtrise foncière du tertre qui donc est là où se trouve maintenant en partie les Compagnons, la zone des Aigais aussi, réalisation d'un plan d'études.

Vous savez également que la société publique locale Garon Développement est en route, en cours de constitution et a sa première Assemblée la semaine prochaine ; l'étude du tiers lieu Gare, on va en parler maintenant. Oui, je te laisse la parole.

M. Serge BÉRARD : Je crois que c'est important d'en parler puisque, comme vous le savez, on parle du tiers lieu économique mais la CCVG a engagé une réflexion depuis 1 an maintenant. Elle était déjà un peu dans les tuyaux, cette réflexion, mais elle s'est formalisée à travers une étude faite par la CCVG puis ensuite, suite à l'accord de l'ensemble des élus, une étude a été faite par un prestataire pour évaluer la pertinence de bâtir, de créer un lieu, un bâtiment CCVG à côté du bâtiment de l'Opac du Rhône, sur un tènement qu'on maîtrise maintenant, qu'EPORA maîtrise aujourd'hui pour l'essentiel et ce projet est assez complexe. Vous avez été conviés, tous les élus, il y a eu une Commission générale élargie à tous les élus de toutes les communes, récemment à Montagny, pour le décrire plus précisément, un projet ambitieux qui a vocation aussi à s'autofinancer puisqu'il a un projet à plusieurs volets.

Un des premiers volets, c'est ce volet économique : créer un tiers lieu qui permettra d'accueillir des entreprises, des lieux de rencontre type coworking, sur des modèles qui existent sur Lyon, mais bien entendu à l'échelle de la Communauté de communes, un objectif aussi de transfert du siège de la CCVG. Je vous rappelle que la CCVG est installée aujourd'hui dans la zone d'activité de Sacuny, dans un lieu, dans un site qui est entouré d'entreprises. Certes, il y a une quinzaine d'années il était très pertinent d'installer finalement, de passer par cette étape de création du siège de la CCVG à Sacuny où la zone était en train de se construire.

Aujourd'hui, les entreprises cherchent des locaux partout, mais en tout cas, c'est un des enjeux pour, notamment le département économique dont je m'occupe que de libérer ces espaces pour le monde de l'entreprise et, par contre, d'aller s'installer dans des endroits qui sont appropriés pour cela, d'où l'idée de déplacer le siège qui nous permettra, par exemple, ce qui nous permettra par exemple, d'avoir enfin une salle de Conseil, puisque vous savez que la CCVG se promène d'une commune à l'autre ; alors ça n'a pas que des inconvénients mais c'est quand même assez rare des situations comme ça sur une collectivité de cette taille.

Au-delà du siège et de l'activité économique, il est envisagé aussi de proposer aux partenaires actuels de la CCVG, syndicats et autres, de venir s'installer à cet endroit-là et puis, il y aura aussi une place pour le monde de l'entreprise. L'idée c'est d'être en capacité, à travers les services qui seront offerts aussi, d'autofinancer ce projet dans le temps, un projet ambitieux qui fait changer de dimension, qui ose aussi, qui offre d'autres opportunités de rapprochement, notamment de la CCVG de nos concitoyens. Ce n'est pas si évident que ça d'aller au fin fond de Sacuny ; qui sait où est installée la CCGV aujourd'hui ? Là il y aura une visibilité qui sera donnée si, pour autant nos collègues votent, j'allais en arriver là et conclure là-dessus. La Présidente a souhaité que la décision soit une décision collégiale. Il y aura un vote qui sera proposé, alors une délibération en fait qui n'a pas d'objectif autre qu'un objectif de démarche démocratique pour permettre à chacun de s'exprimer sur la pertinence de ce projet. C'est le 28 mai, je crois, le prochain Conseil communautaire.

Il y aura une délibération qui proposera de se lancer de façon officielle dans ce projet-là, qui pourrait conduire à engager des études d'ici la fin de l'année l'an prochain. Ce n'est pas un projet qui verra le jour si les élus décident, de le mettre en œuvre en 2025, mais qui sera engagé pour le mandat suivant, très clairement, qui sera aussi budgété. C'est une étape très importante. La CCVG a commencé sa vie à Vourles à Maison Forte pendant une douzaine d'années puis, parce qu'elle a une certaine taille, elle s'est déplacée à la zone de Sacuny. On est un peu dans la version 3 de la CCVG, qui prend une dimension complémentaire et qui se rapproche aussi par ce biais-là de ses habitants et aussi donne de la visibilité à son action, les Brignairots entre autres mais les habitants de nos communes ne sont pas forcément bien au fait de l'existence de la CCVG et de son rôle.

C'est aussi important pour nous de la mettre en avant, sachant que nous représentons un tiers des élus en gros, j'espère que j'ai porté, pour ce qui me concerne, ce projet avec beaucoup de convictions. J'espère qu'il sera partagé par tous les élus de Brignais parce qu'on aura besoin de tous les votes pour garantir un vote qui donne de la légitimité, de la force à ce projet. Plus la majorité sera forte et plus on aura de légitimité à le porter.

M. Guy BOISSERIN : J'ajouterais que ce projet va être soumis au vote le 28 mai, prochain Conseil communautaire, donc c'est important que vous soyez là ou représenté pour un vote que nous espérons favorable, en tous les cas favorables pour la CCVG et pour la Ville de Brignais.

On va passer à l'aménagement du territoire, justement avec 0,7 agents ETP mais ils bossent. Les faits marquants en 2023, l'arrêt du PLH 3 qui est un travail important aussi, qui est collaborant avec les communes et les services. C'est un gros travail, avec beaucoup d'allers retours, des études urbaines et aménagement, la restructuration des 7 chemins, la concertation préalable Moninsable II, on en a parlé tout à l'heure, l'accompagnement technique et financier, études urbaines Vourles et Millery avec EPORA, et la programmation de tènement au quartier de la Gare à Brignais.

Au niveau des planifications, suivi des dossiers de modification des plans locaux d'urbanisme communaux et la révision du schéma de cohérence territoriale du SOL, donc du SCoT, la modification du SRADDET régional en-cours...

Au niveau transition écologique, donc bilan annuel, démarche territoire engagée pour la transition énergétique, le fameux TENTE ; accompagnement au montage de la centrale photovoltaïque citoyenne, graine d'énergie, indicateur et suivi du plan climat, air, énergie territorial... je ne vais pas tous vous le citer puisque vous les avez, vous l'avez lu en plus.

En projets 2024, l'adoption du troisième programme du PLH 3, lancement d'un contrat d'objectif territorial dans lequel viendra s'insérer la démarche TENTE. J'ai fait une erreur j'ai mis TETE, excusez-moi, déjà engagé par la CCVG, une préparation de l'audit pour obtention de la deuxième étoile et puis le SIG développement d'un outil métier « économie ».

Ensuite on va passer à la mobilité où aussi beaucoup de choses sont faites ou ont été faites ou sont en cours d'être finalisées.

Je ne vais peut-être pas tout vous rappeler mais lancement de la plateforme de covoiturage, lancement du service d'autopartage à Brignais et Chaponost, mise en œuvre du schéma directeur mode doux et développement d'infrastructures cyclables sécurisées (2 kilomètres d'aménagements réalisés, plus 9,5 kilomètres en étude) ; la poursuite des travaux avec SYTRAL mobilités, où il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites également pour développer l'arrivée ou la continuité de l'organisation des transports suite au métro arrivé à Saint-Genis-Laval et également le prolongement, par exemple, les travaux sont en cours, vous pouvez tous le vivre, le prolongement du C10 à Brignais, qui est forcément, on n'est pas sorti du chapeau la semaine dernière mais on travaille dessus depuis un certain temps.

Dans les projets de 2024 : délégation de la gestion du covoiturage à SYTRAL mobilités, aménagements destinés à permettre les extensions de lignes TCL..., je viens de le dire, étude 7 chemins SYTRAL Mobilités destinée à favoriser la desserte en transports en commun, la CCVG et de la COPAMO.

M. Serge BÉRARD : Sur la mobilité, j'en profite pour vous donner une information qui est arrivée très récemment. Il se trouve que demain à 16H30, nous aurons à Brignais le Ministre des transports et le Président de la Région qui viennent signer un accord État/Région à Brignais. La raison, a priori, avait vocation à être sur le secteur de Lyon puisque ce contrat... alors je raconte une anecdote à-propos de ça, et il se trouve qu'on avait, il y a quelque temps, depuis que Laurent WAUQUIEZ est venu à Brignais à propos du tram-train, on relance régulièrement pour savoir comment le projet avance.

On avait écrit récemment et on avait rendez-vous avec Frédéric AGUILLERA hier à 15 heures, qui venait d'apprendre que demain, on aurait la visite du Président de la Région avec le Ministre, et qui nous a ainsi décrit, j'en dis un mot, comment évolue cette question-là. Il y avait, il y a une volonté politique à n'en pas douter de développer notamment notre tram-train pour le ramener de façon concrète à notre propre nombril local mais on voyait bien que tout ça patinait et, comme vous le savez, vous avez suivi l'actualité il y a un cadre législatif qui s'est mis en place, assez complexe. Je vais vous le résumer, tel que je l'ai compris, en gros, l'État et la Région se mettent d'accord sur un contrat pour engager des projets métropolitains, sur ces fameux RER métropolitains. En l'occurrence sur la Région Rhône-Alpes, il y en aura six dont sur Lyon qui s'appelle des SERM. Je pourrais parler sous le contrôle de Lionel qui connaît tout ça par cœur. Les SERM sont des dispositifs qui sont mis en place, qui vont permettre à la fois d'amener des financements et de l'ingénierie parce que, pour l'instant il y avait une volonté, mais il n'y avait pas vraiment de cadre et on se rend compte que pour vraiment développer ces supports de mobilité, on est tout de suite sur des milliards. Ça va très vite ; par exemple, sur notre petit projet de 10 kilomètres pour aller jusqu'à Givors, ce sera peut-être 1 milliard à la sortie. Vous imaginez, quand on raisonne sur l'ensemble du territoire, on a parlé de 600 millions mais ça se développe vite.

Il y a désormais un cadre de contrat État/Région et ensuite une déclinaison qui permettra de monter des projets avec des financements, y compris d'ailleurs de fiscalisation, ce n'est pas forcément la bonne nouvelle, pour permettre d'accélérer et de garantir le financement de tous ces projets. On était jusqu'à présent dans une volonté politique et on rentre dans une phase, je pense, je commence à devenir un peu plus optimiste sur le sujet parce qu'effectivement il y a aussi des moyens d'ingénierie qui sont apportés, à côté de ce que fait la SNCF qui parfois à des lourdeurs qui rendent des projets difficiles à réaliser.

Donc il y a non seulement la volonté politique, mais maintenant des moyens et il se trouve que, pour notre Région Auvergne-Rhône-Alpes, le premier pas de cet engagement et de ce futur, de ces futurs développements de SERM va se passer à Brignais donc s'en réjouit, ça ne va pas durer longtemps.

On ne va pas être tellement concerné. Ce n'est même pas nous qui invitons, c'est la Préfecture mais on sera quand même présent pour marquer le coup et on comprend aussi un peu pourquoi Laurent WAUQUIEZ, peut-être, a préféré choisir Brignais que la Métropole mais on va s'en réjouir.

M. Guy BOISSERIN : Parce qu'il veut favoriser le tram-train.

M. Serge BÉRARD : Parce qu'il veut favoriser le tram-train donc c'est vraiment...

M. Guy BOISSERIN : Tu n'as pas parlé de délais probables. On l'évoque quand même ?

M. Serge BÉRARD : Quand on s'était vu, pour être très transparent, quand ils étaient venus nous voir, ils avaient parlé de 3 ou 4 ans pour avoir des rames. Hier, on a appris que les rames, elles n'étaient pas encore commandées et que pour les réaliser, il fallait 3 ou 4 ans, et que ça passait notamment par la mise en place de lignes de production chez un grand industriel donc ça rame vraiment.

Si vous rajoutez en plus la difficulté de se mettre d'accord puisque là, tous les acteurs vont être obligés de se mettre d'accord sur les financements, ce qui n'était pas le cas. Qui paye ? C'est quand même un sujet. Je pense sincèrement que les conditions sont réunies et qu'on passe d'une volonté à une capacité d'action. Pour le doubler, pour passer au quart d'heure sur... il faut je ne sais plus combien de rames supplémentaires, et ce n'est pas avant 4 ans et ensuite, pour aller à Givors, il vous faut rajouter 10 ans, si tout va bien, mais on ira peut-être à Vourles dans 6 ans. On sera content d'aller jusqu'à Vourles, puis à Millery même. C'est des réalités mais...

M. Guy BOISSERIN : Ce qui est important de dire, c'est que tant que le contrat n'est pas signé, que ça ne reste que du vent. On rentre dans quelque chose de concret ; même si le concret est lointain ; le métro de Saint-Genis-Laval, on en a parlé pendant des années, il est concret depuis 1 an, depuis quelques mois mais si on ne l'acte pas un moment, ça n'ira jamais loin.

M. Serge BÉRARD : Je pense que nous passons des mots aux actes, là.

M. Guy BOISSERIN : Exactement.

M. Serge BÉRARD : Parce que tous les acteurs ont compris qu'il fallait se mettre d'accord, l'État, la Région, la Métropole pour ce qui nous concerne, tout le monde est dans la boucle et dans la seringue, si je puis dire aussi.

M. Guy BOISSERIN : Merci. Alors on continue avec le droit des sols et fonciers, avec, il y a des choses qui ont déjà été évoquées, je ne vais pas revenir dessus, mais 71 dossiers d'acquisition régularisation foncière et 187 actes d'autorisation du droit du sol. L'agriculture on va en parler un petit peu plus parce que c'est d'actualité donc qui occupe un poste à 0,6 agents.

Les faits marquants en 2023, c'est le lancement du marché, un peu obtention du permis de construire et consultation des entreprises pour le bâtiment agricole collectif.

Vous savez sans doute, en tous les cas, je vous le rappelle, vous êtes les bienvenus, que la pause symbolique de la première botte de paille se fera ce vendredi à 14h30.

Vous pouvez venir avec une blonde, mais c'est au lieu-dit la brune à Millery donc vous êtes les bienvenus, avec des bottes, je pense, parce que je ne crois pas que le temps sera clément pour cette cérémonie.

Ce bâtiment est sur les rails pour une livraison tout début d'année 2025. Il y a aussi d'autres chantiers réalisés avec nature en ferme, du foncier acheté pour préserver les terres agricoles et une veille foncière active avec la SAFER et le Département, 5 fermes accompagnées dans le cadre du projet nature en ferme, 7 mares restaurées ou créées et 1,3 millions de budget alloué à la stratégie agriculture 2030.

On va passer à l'environnement qui est proche : pilotage et mise en œuvre des actions biodiversité, suivi de la mise en œuvre des compétences GEMAPI et des actions qualité de l'air. 10 objectifs opérationnels à atteindre d'ici 2034, 14 grandes fiches actions ; je ne rentrerai pas dans les détails parce que ce n'est pas ma Commission et honnêtement je ne sais pas trop ce qu'ils font mais je sais qu'ils font beaucoup de choses, avec un budget prévisionnel sur 10 ans de 2,7 millions d'euros. Par exemple, projets 2024, adoption de la stratégie biodiversité donc 2024-2034 en Conseil communautaire et mise en œuvre des premières actions ; révision du plan de gestion de l'ENS de la Vallée en Barret et également d'ailleurs, ce n'est pas marqué mais celle de Montagny, l'ENS de Montagny, gérée par la CCVG.

Ensuite au niveau développement social, 2 agents ETP, pilotage, coordination et évaluation des politiques publiques liées à l'action sociale d'intérêt communautaire. Il y a le volet peuplement du logement social où il y a eu 225 enregistrements en 2023, 619 rendez-vous (27% de plus qu'en 2022) et 133 propositions de logement traitées (51% de plus qu'en 2022) donc je crois que c'est quelque chose qui s'est mis en place début du mandat et qui, petit à petit monte en puissance et semble donner satisfaction.

Nous avons également dans ce volet la gestion des heures d'accueil de gens du voyage avec un taux d'occupation du passage du bois des Côtes de 80%, 302 usagers accueillis, 48% du stationnement dure entre 1 mois et 3 mois. Sur le Grand passage, 8 groupes accueillis sur 14 semaines d'occupation. Nous n'en avons pas eu énormément l'année dernière, ça s'est plutôt bien passé et c'est mieux quand ils ne sont pas là en fait, je peux comprendre et cette année l'année commence mal puisque...je vous rappelle que la saison officielle est du 1^{er} mai au 30 Septembre mais que généralement ils débordent 1 mois avant au début et 1 mois à la fin. Cette année nous avons accepté un groupe au mois d'avril parce qu'on le connaît, on sait qu'il ne pose pas de problème, et que ça évitait une occupation illégale qui se passe généralement de force tous les mois d'avril. Sauf que vous savez que cette année nous avons eu un printemps particulièrement agréable pour ceux qui aiment l'eau et qu'on nous reproche aujourd'hui qu'il y avait trop de boue. Nous n'allons pas goudronner l'aire des gens du voyage, je vous rassure, mais ça posait déjà des problèmes entre le groupe sorti du mois d'avril et celui qui est arrivé, enfin je vous passe les détails.

C'est de la gestion un peu quotidienne pour nous mais nous essayons surtout de satisfaire à nos obligations et de maintenir un budget à la charge des habitants de la commune, le meilleur possible.

A noter d'ailleurs que pour 2 ans, La Métropole de Lyon participe, à petite hauteur, aux frais de fonctionnement de l'aire de Grand passage des gens du voyage alors que les Communautés de communes du Rhône qui n'en ont pas, refusent toujours de mettre la main au porte-monnaie pour aider ceux qui en ont ; c'est dit au passage, alors qu'on leur demande l'équivalent de 20 000 € par Communauté de communes et par an ; on ne parle pas de million. Voilà pour le développement social.

Au niveau voirie et bâtiments, là tout le monde voit ce qu'on peut faire, ce qui se fait, car il y a quand même beaucoup de choses de faites en 2023, donc la gestion du domaine public, création, aménagement et entretien des voiries, aménagement des modes doux, entretien et aménagement des bâtiments de la collectivité donc là nous sommes à 8 agents ETP, c'est un service qui est monté en puissance.

Les opérations d'investissements : rue de Merdanson, c'est « une bricole » ; à Chaponost il y a eu pas mal de choses de faites, Millery aussi avec des rues qui ont été entièrement refaites dans le vieux Millery, je ne sais pas si vous êtes allés les voir mais c'est plutôt sympa ce qui a été fait ; Montagny et Vourles et donc des études en 2023 pour la rue Bovier Lapierre, Lassagne, Presbytère, les aménagements du C10, modes doux rue Général de Gaulle et route de Lyon, enfin beaucoup de travaux ou d'ajustements en cours maintenant en 2024 sur Brignais.

Au niveau bâtiments, nous avons un peu bossé aussi donc au niveau investissements sur Brignais, la sécurisation de la Gendarmerie, 450 000 €. Vous avez tous pu voir les travaux qui ont été faits, je crois que ce sont des travaux que nous avons décidé de faire il y a un 1 an et demi à peu près, 2 ans, d'autant plus qu'à l'époque la Gendarmerie nous a promis une subvention (je ne suis pas sûr qu'on la touchera mais bon), cela nous a incité un petit peu à le faire bien que le coût est élevé. Cela nous a permis d'uniformiser toute la sécurité du site complet de la Gendarmerie car il y avait tout et n'importe quoi, les livreurs se promenaient au milieu...enfin. Moi le premier j'étais un choqué par le montant que ça représentait au global mais d'un autre côté, quand il y a eu les émeutes de l'année dernière, je me suis dit, qu'est-ce qu'on a bien fait, même s'il n'y a pas eu d'émeutes à Brignais, de mettre en sécurité nos forces de l'ordre et leurs familles qui, je le rappelle, vivent à côté avec une sécurisation maximale. Alors on peut reprocher la longueur du linéaire de mur côté rue Paul Bovier Lapierre ; je rappelle que dans l'aménagement de la rue Paul Bovier Lapierre il est prévu des aménagements paysagers justement pour casser ce linéaire mur. Il faut donc attendre la fin de travaux pour pouvoir se rendre compte du total. Voilà pour ce qui a été fait.

À Chaponost, donc la construction de l'Office de tourisme pour 700 000 € HT et à Brignais, mission de programmation, nous revenons une troisième fois là-dessus pour la construction des nouveaux bureaux éventuellement pour la CCVG et d'un tiers lieu économique et autre qui sera à la Gare ; nous avons également lancé la rénovation de 14 logements à la Gendarmerie donc les travaux vont démarrer au mois de juin. Pour information, ces logements qui sont de 1993 étaient quasiment dans leur jus, donc je vous laisse imaginer, surtout quand vous avez des familles qui tournent tous les 2-3 ans et on les reprend à zéro.

Nous refaisons une rénovation totale de chaque logement, pas seulement une rénovation thermique, c'est changement des sanitaires, changement du mode de chauffage, réfection de l'électricité, enfin nous refaisons tout donc nous allons repartir avec des logements qui seront bons pour les 30 ans à venir et ce n'était pas du luxe, c'est une première tranche sur les plus vieux et il y en a à peu près pour 100 000 € par logement ; logements qui, je le rappelle, sont payés depuis longtemps et qui nous rapportent un loyer assez conséquent donc ce n'est pas du tout « déconnant » d'entretenir notre patrimoine.

La CCVG décidera ensuite s'il y a une deuxième tranche à faire en fonction de l'âge des bâtiments. La CCVG a également déposé un permis de construire obtenu et va lancer la rénovation de l'Orangerie qui se trouve dans le Parc de Rochilly ; bâtiment qui avait été un peu mis de côté pour des questions de non-décision dans l'ancien mandat sur ce bâtiment.

Aujourd'hui nous allons le rénover pour ne pas qu'il s'abîme plus donc nous allons déjà refaire tout l'extérieur et la toiture et il va être mis à disposition du public sous une forme ouverte, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de porte, pas de fenêtre ; ce sera une espèce d'abri ouvert dans lequel il y aura un point d'eau l'été (pas l'hiver) ; juste un point d'eau avec un évier et vous avez un sanitaire sec à côté. Vous avez également des sanitaires disponibles à l'AquaGaron et il pourra servir, on va voir comment il vit, en espérant qu'il vive avec respect mais je pense que le parc étant respecté jusqu'à maintenant, il n'y a pas tellement de raison qu'il vive moins bien.

Il pourra être à disposition de tout le monde, si vous avez décidé d'aller pique-niquer en famille sur les tables qui sont à côté un été, et s'il y a un orage de 10 minutes comme souvent l'été, vous pouvez aller vous mettre à l'abri dans cet endroit-là. Il peut aussi accueillir des groupes de scolaires qui font de la piscine ou des ALSH qui viennent à la piscine peuvent aller pique-niquer, ils peuvent poser les affaires ici...

Le but est de voir un peu comment les choses vont vivre et la CCVG mènera peut-être d'autres aménagements en fonction des attentes des habitants de la collectivité.

Ensuite nous avons lancé le marché de Millery, bâtiment agricole collectif ; je ne vais pas y revenir dessus car nous venons d'en parler.

Vous pouvez voir aussi sur ce slide mais je ne vais pas tous vous les détailler, tous les projets 2024 dont certains ou beaucoup sont déjà lancés et qui occupent grandement les services. Ai-je terminé ? Oui. Vous pouvez retrouver la Communauté de communes de la Vallée du Garon au 262 rue Barthélémy Thimonnier. Avez-vous des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Il est prévu en 2024 un projet de déchetterie artisanale. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Serge BÉRARD : En fait nous avons engagé une étude d'aménagement de toute la zone de la déchetterie actuelle avec, à ce stade, la volonté d'avoir une vision un peu systémique de ce secteur ; vous savez qu'actuellement il y a la déchetterie à côté, il y a la mosquée, et puis vous avez un terrain vague qui n'est pas utilisé.

L'idée est d'utiliser en fait toute cette zone-là, dans le cadre de service public et nous avons lancé une étude pour évaluer ce qu'il était possible de faire, sachant qu'il y aura, et nous avons un accord du SITOM aujourd'hui qui est formalisé, il y aura une nouvelle déchetterie sur le site, à côté de la déchetterie actuelle ; qui ne sera pas sur le site de la déchetterie actuelle puisque nous parlons d'une déchetterie qui aurait entre 8 000-9 000 mètres carrés alors que la nôtre en a 3 000 aujourd'hui pour situer, qui sera dans un autre concept, et la question, c'est comment on va faire vivre tout ce secteur-là, sachant que la CCGV recherche un lieu de bâtiments propre pour ses activités, notamment de voirie, avoir un petit dépôt.

La Ville de Brignais également à des besoins. Aujourd'hui, on se sert de cette zone là pour, notamment, les déchets verts, mais il pourrait y avoir d'autres besoins ; certains syndicats également. Je pense que le SMAGGA, par exemple, s'interroge aussi par rapport à des besoins de locaux pour leurs activités de production. On a également la volonté, puisqu'on est dans une zone où on va parler déchets, de trouver un lieu qui permettrait d'installer une ressourcerie, une déchetterie artisanale également, qui manque cruellement sur le secteur, avec souvent des commerçants ou des artisans qui nous interpellent sur ce sujet-là, et on sait que lorsqu'on n'a pas de solution, on risque de retrouver des déchets dans la nature. Certaines de nos communes voisines en souffre.

C'est donc un projet global qui fait l'objet d'une étude pour essayer de voir comment on peut optimiser tout l'espace de telle manière que tous ces services puissent fonctionner, ces nouveaux services et permettre de mieux fonctionner. Par exemple pour les syndicats, vous savez que les syndicats pourraient déménager avec la CCGV si le vote est favorable et à ce moment-là, ils auront besoin de locaux qu'ils n'auront pas de locaux techniques, ils ne l'auront pas sur le site donc ça fait partie du cahier des charges. C'est un cahier des charges assez complet. Pour l'instant vous n'avez pas été conviés, simplement parce qu'il n'y a pas eu de lancement de l'étude on recherche un cabinet et normalement on en a trouvé un.

Dès que les choses seront un peu plus mûres, il y aura tout le monde, tous les élus seront associés à la démarche pour travailler sur ce projet. On espère que l'étude sera terminée en fin d'année.

La déchetterie elle-même pourrait être engagée, enfin le projet de déchetterie, je ne parle pas de la déchetterie artisanale, parce que là, ça pose d'autres questions et on n'a pas d'opérateur par exemple, mais la déchetterie qui remplacerait la nôtre pour être engagée assez vite après. Tout est prêt, dans les cartons, on va dire. Il reste à définir le zonage et le problème aussi de voirie, tout ce qui est la desserte autour. Il y a quand même beaucoup de questions qui sont posées. C'est un projet ambitieux qui peut avoir différents jalons et différentes étapes.

M. Jean-Philippe GILLET : Juste une question sur la rénovation des bâtiments de la Gendarmerie. Cela se fait par lot ? Ce n'est pas les 14 d'un coup.

M. Guy BOISSERIN : Non, la CCGV a loué 2 logements extérieurs pour loger 2 familles donc les 2 sont sur Brignais dans un bâtiment de la commune d'ailleurs donc on en loge 2. Aujourd'hui on a 2 logements libres donc on va faire 2 logements par 2 logements. Il y a un mois et demi de travail dans les 2 logements, ensuite, il y a 15 jours de battement pour permettre 2 familles de déménager, et ensuite on passe aux 2 autres, comme ça, en 7 fois, 7 fois 2 mois, ça fait 14 mois.

C'est un joli chantier, qui est répétitif, mais qui permet aussi aux entre-deux... il y a beaucoup de petites entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres parce que je pense que ça les intéresse aussi d'avoir une récurrence comme ça d'un chantier qui n'est pas énorme ; c'est une maison de 100 mètres carrés, je ne sais pas, pour un carreleur, ce n'est pas grand-chose, ce n'est pas le chantier du siècle mais multiplié par 14 maisons, ça commence à être intéressant et ça lui fait une récurrence sur plusieurs mois. On a eu beaucoup de réponses sur cet appel d'offres et ça demande un gros travail d'analyse d'ailleurs pour être juste et fin dans l'analyse et ça a permis de sélectionner un chantier qui démarre dans quelques jours, je crois que j'ai la réunion zéro, je ne crois pas, j'en suis sûr, j'ai la réunion demain après-midi à 15h00 donc on est dans le dur.

M. Serge BÉRARD : Merci Guy pour cette présentation. Je tiens à dire que la CCVG, c'est un plaisir de travailler avec nos collègues Maires de la CCVG, puis dans le cadre, avec tous les élus, d'ailleurs et les différentes Commissions. Il y a une ambiance extrêmement intéressante, de grande qualité, qui permet d'avancer tous les projets. On n'est pas toujours d'accord sur tout, mais globalement, ça se passe super bien. Franchement c'est une collectivité qui marche bien. On va sur ce mandat, ça sera vrai pour la ville, mais ça sera vrai aussi pour la Communauté de communes, atteindre des niveaux d'investissement qu'on n'avait jamais atteint et, bien au-delà ; je pense à la voirie en particulier. Vous savez que pour Brignais on va avoir la rue Bovier Lapierre, je crois qu'on parle d'un budget de 3 millions d'euros sur l'année prochaine.

Ensuite, dans la foulée l'avenue Général de Gaulle. Ça va dépendre de...il faut que le projet de la Gare se termine aussi, je pense à l'immobilier avant de s'engager sur des travaux de voirie, mais il y aura aussi un budget conséquent. Tout ça rendu possible parce qu'il y a une vraie dynamique à la CCVG et vous voyez ce qui se passe, ça crée effectivement, ça fait râler les usagers de la route à Brignais mais notamment en ce moment avec les aménagements qui sont faits pour le C10 mais je peux vous dire que le service voirie en l'occurrence, dès qu'on a su qu'il fallait faire les travaux pour avoir le premier C10 au mois d'août, s'est donné les moyens. Vous avez vu, c'est dans toute la ville, c'est tout le réseau qui est concerné et les choses avancent bien. Alors à ce propos, on a juste une grosse contrariété, il faut le dire, c'est qu'on va être obligé de reprendre 30 centimètres ou 50 de la place Hirschberg parce qu'on n'a pas réussi à convaincre le SYTRAL qu'ils pouvaient se faire croiser les bus à la hauteur des feux et dans la giration qu'il y a à côté, au début de la place Hirschberg. Il va y avoir des travaux à cet endroit-là qui ne nous font pas plaisir mais on n'a pas pu les éviter.

Puisqu'on parle de travaux, alors si, avant de donner la parole à Erwan, qui va nous faire un petit topo sur tous ces travaux-là, qu'il est important que vous soyez tous au fait, et puis on est dans une réunion publique.

Certains vont pouvoir profiter de l'information, on a une inauguration, puisqu'on a la première botte de paille, vendredi. Et la semaine d'après, je sais plus quel jour, le SMAGGA nous convie pour l'inauguration du parc de la Rive gauche.

Après l'inauguration du parc Birabent, on a la Rive gauche jeudi prochain et il y aura une présentation de tous les travaux qui ont été faits et l'espace sera ouvert au public à partir de ce moment-là. Erwan va nous faire un topo sur les travaux qui arrivent, qui ne sont pas minces.

M. Erwan LE SAUX : Oui, bonsoir à tous. Je vais reprendre en gros ce qui a été présenté dans le rapport de la CCVG. Merci à Guy, ceux qui l'ont lu, ils avaient déjà l'information ; il y a un petit PowerPoint qui est là et qui est lancé. L'année 2024, pour l'instant on a 4 grands pôles de travaux qui vont avoir lieu sur la commune. On a l'aménagement et l'arrêt pour l'arrivée du C10 qui sera opérationnel début septembre. On va voir tout le projet de la rue Paul Bovier Lapierre avec enfouissement par le SIGERLy des réseaux avant la requalification et le retracé de la voirie.

On a des travaux sur voirie forcément pour remplacer les tuyaux qui sont sous la voirie du SIDESOL, sur différents endroits de la commune, et il y aura des impacts de chantier, de construction d'immeubles route de Soucieu donc c'est les 4 grands pôles de travaux sur 2024 ; il pourrait y en avoir d'autres on n'est jamais à l'abri d'aléa et de casse d'autres réseaux.

Sur l'aménagement de l'arrivée du bus par le SYTRAL, on a deux types de travaux ; on a les aménagements des arrêts de bus ; vous avez pu commencer à voir côté Gare, côté Mairie, côté route de Soucieu donc là les aménagements des arrêts et ensuite il y a des aménagements de voirie linéaire qui vont avoir lieu, dont les deux principaux, Monsieur le Maire en a parlé place d'Hirschberg avec une réduction....

M. Serge BÉRARD : Il y avait une autre diapo je crois là-dessus.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, c'est la liste des points. Les points jaunes, c'est ce qui correspond aux arrêts de bus.

M. Serge BÉRARD : Qui à chaque fois nécessitent des travaux puisqu'il faut refaire des quais.

M. Jean-Philippe GILLET : Il faut refaire des quais aux normes SYTRAL. Comme c'est un bus C10 à soufflets, les arrêts qui étaient à 15 mètres de longueur pour les Cars du Rhône sont portés à 20 mètres pour accueillir un bus à soufflets et ils sont tous équipés en accès PMR, c'est-à-dire qu'il faut que la hauteur du quai soit à 17 centimètres, de façon à ce que le bus TCL sorte sa plaque et qu'éventuellement quelqu'un en fauteuil roulant puisse accéder au... donc ça veut dire une reprise de tout.

Donc ça, c'est les points jaunes et les points rouges ce sont plus des aménagements sur la chaussée, sur la voirie.

Mme Valérie GRILLON : J'ai une question qui me vient suite à ce que tu expliques, Jean-Philippe.

J'ai remarqué quand même, sur ces abribus qui viennent d'être terminés, est-ce qu'il est prévu pour certains, des abris ou à minima des bancs ? Parce que j'ai vu déjà certaines personnes qui s'appuient sur les commerces...donc il serait peut-être bien de prévoir des stations assises, enfin essayer d'agrémenter.

M. Jean-Philippe GILLET : Alors ce qu'il faut voir, c'est que les aménagements des bus, du C10, c'est financé par le SYTRAL donc dans une certaine mesure, quand il y a des arrêts, des abris qui sont déjà en place, on les maintient mais dans un premier temps, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'abris supplémentaires mais effectivement il pourra y avoir des...

Mme Valérie GRILLON : Ou à minima des bancs parce que j'ai vu une ou deux personnes âgées qui attendaient devant la boulangerie et Pizza cosy, qui étaient accrochées au poteau donc je pense qu'on peut peut-être regarder ça.

M. Serge BÉRARD : Oui bien sûr, pour l'instant on va se concentrer quand même sur tous les sujets d'aménagement lourds, de voiries et de trottoirs. Est-ce que c'est clair maintenant, ce tableau-là, avec les points rouges, les voiries ?

Mme Valérie GRILLON : J'insiste un peu, mais on fait des accès pour les PMR qui sont au fauteuil, mais il y a des personnes à mobilité réduite qui ne sont pas en fauteuil et qui ne peuvent pas rester en station debout. Je pense qu'il faut quand même y penser.

M. Serge BÉRARD : La question est déjà posée mais je pense que ça pourra faire l'objet d'ailleurs peut-être, d'un débat, parce qu'il y a une question de qui, notamment pour les abris bus, qui va payer les abribus notamment, enfin c'est compliqué.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est un peu compliqué, parce que la plupart de ceux qui sont déjà, c'est les Cars du Rhône et c'est des abribus du Département donc pour l'instant...

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant on n'est pas complètement clair sur comment on va faire, mais c'est sûr que la question se pose et qu'il faudra de trouver des réponses. C'est sûr que dès l'instant où on va être avec, en plus les fréquences qu'on va connaître, qu'on ne connaît pas aujourd'hui ; on ouvre un espace de travail, à la fois des services et puis, ça va imposer d'adapter certaines de nos offres en fonction de la façon dont nos concitoyens vont se comporter et en fonction de leurs attentes aussi. Est-ce que c'est clair, ce tableau ou pas ; qu'est-ce qui n'est pas clair ?

M. Erwan LE SAUX : Donc les points rouges, on reprend, il y a la place d'Hirschberg où il y a une augmentation de la voirie, à-peu-près 40 centimètres côté place pour permettre le passage en arrivant côté de la Mairie. Le deuxième point, qui est le 11 je crois, si je lis bien, c'est entre la route de Soucieu, enfin entre la place Gamboni et puis la rue du Moulin ; place Diot pardon, place Diot et rue du Moulin. Il y aura un élargissement pour harmoniser la largeur de la voirie.

M. Serge BÉRARD : Là ça va être un chantier important qui sera en juillet normalement.

M. Erwan LE SAUX : Ce sera plutôt dans la période estivale et ensuite les deux derniers, c'est l'aménagement du terminus et l'aménagement du rond-point qui va devant la déchetterie, et tout ça, ça va rentrer aussi sur le projet de Bovier Lapierre. C'est la CCGV, les travaux qui sont faits en accord avec le SYTRAL, ils seront dans la lignée de ce qui sera après récupéré par le deuxième gros pôle de travaux de 2024 sur l'avenue Paul Bovier Lapierre.

M. Serge BÉRARD : Mme BEUGRAS, il y a des choses qui ne sont pas claires encore ?

Mme Laurence BEUGRAS : Si si, enfin je ne voyais pas la différence entre le rouge et le jaune, mais...

M. Serge BÉRARD : Les jaunes sont les arrêts et le rouge ce sont les travaux sur la voirie.

M. Jean-Philippe GILLET : Le terminus, c'est à la fois un point rouge et un point jaune, parce que c'est un arrêt mais il y a des aménagements, puisqu'il faut prévoir une zone de stationnement du bus et un local toilette, point d'eau pour les conducteurs donc il y a un peu d'aménagement là on est en déport de la rue parce que le bus, il peut stationner pour faire coïncider les horaires.

Mme Laurence BEUGRAS : Je peux poser une question qui n'a rien à voir avec les travaux ?

M. Serge BÉRARD : Pas de problème.

Mme Laurence BEUGRAS : Parce qu'on est sur le terminus, je profite de l'expertise de Jean-Philippe sur le sujet. Comme ça va être le terminus, est-ce qu'on aura la possibilité d'avoir des recharges et de l'achat de titres de transport de TCL ?

M. Jean-Philippe GILLET : Pour l'instant ce n'est pas prévu au niveau du terminus et les achats et recharges pour l'instant il y a un point TCL, c'est le bureau de tabac vers la route de Soucieu et nous espérons que nous pourrions en avoir un deuxième à la maison de la presse qui, pour l'instant fait les recharges Cars du Rhône et les abonnements duo, c'est-à-dire Cars du Rhône – TCL.

M. Erwan LE SAUX : Mais il n'y aura plus d'achat de ticket dans les bus. Ce sont des cartes rechargeables, il faut en avoir une et on la recharge.

Mme Laurence BEUGRAS : Justement, la question c'est où est-ce qu'on achète la fameuse carte rechargeable ?

M. Erwan LE SAUX : Pour l'instant c'est métro, terminus côté métro...

Mme Laurence BEUGRAS : Oui mais à Brignais ce n'est pas pratique.

M. Guy BOISSERIN : Si je peux me permettre, Mme BEUGRAS, vous avez la possibilité via l'application TCL de votre téléphone de télécharger.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui mais pour les jeunes.

M. Guy BOISSERIN : Il y a des jeunes sans téléphone portable ? Il faut me les indiquer alors.

Mme Laurence BEUGRAS : Oui il y en a quand même, ça dépend de l'âge qu'ils ont.

M. Guy BOISSERIN : Des très jeunes alors.

Mme Laurence BEUGRAS : À 12 ans ils n'ont pas forcément de téléphone portable.

M. Serge BÉRARD : Pour ceux qui n'ont pas de téléphone. C'est sûr qu'en même temps, il y a eu des changements assez significatifs dans l'organisation de la tarification de la billetterie qui arrivent en même temps que notre dossier se met en place. On continue.

M. Erwan LE SAUX : Donc ça, c'est tous les travaux sur le SYTRAL donc place d'Hirschberg, on a vu, ensuite la transition est faite avec les travaux qui vont être faits sur le terminus et le rond-point qui va de la déchetterie sur l'aménagement de Paul Bovier Lapierre.

On va commencer à partir, on a commencé un petit peu, jusqu'à mi-juillet, fin juillet, l'enfouissement des réseaux qui précède les aménagements. On va enterrer tout et ensuite, il y a bien 1 an de travaux pour l'aménagement de la rue Paul Bovier Lapierre de la Police municipale jusqu'au rond-point Pignol.

Ceux qui ont pu participer à la réunion publique, la première qui avait été donnée en novembre 2022, il y avait eu la présentation de tout le projet qui a été affiné depuis, mais avec un mode doux et de la circulation importante séparés avec beaucoup d'espaces verts aussi donc le projet était donné.

M. Jean-Philippe GILLET : Le mode doux sera du même style que rue Mère Élise Rivet donc ça fera une continuité du nord vers le sud, et le mode doux sera plutôt du côté du Bri'Sports, de ce côté-là du quartier, à côté des jardins.

M. Serge BÉRARD : Il va y avoir une réunion de lancement.

M. Jean-Philippe GILLET : Mais il y aura une réunion aussi d'information publique.

M. Erwan LE SAUX : Tous ces travaux seront gérés par les services et les entreprises et la plupart du temps, les aménagements seront réalisés par alternat de feu donc il n'y aura pas de rue barrée sur ces gros axes et ce sera en alternat. Il y a des contraintes pour les automobilistes, mais il n'y aura pas de coupure et de déviation avec des sens spécifiques dans Brignais.

Le troisième point de gros travaux de l'année ça va être les renouvellements de canalisation qui seront faites par le SIDESOL. On n'a pas exactement les dates aujourd'hui qui sont définies mais on sait qu'il y aura beaucoup de travaux sur secteur de Pinède-Janicu et après un petit peu sur chemin du Puizat en haut de la côte et chemin de la Petite côte. Pour l'instant c'est les projets qui ont été donnés par le SIDESOL sur les renouvellements de canalisation.

Forcément derrière, il y aura des réflexions de voirie qui seront faites mais ça, c'est la vie d'un réseau, c'est la qualité de l'eau qui sera distribuée qui nous amènent à devoir faire ces travaux de voirie. Ce que je veux préciser, c'est que, dans tous les cas, les services de la ville, étudient à chaque fois avec les entreprises et les différents aménageurs, et les arrêtés de circulation et l'enchaînement se font d'une manière réfléchiée pour pas que ça soit anarchique et tout en même temps, donc même si des fois on pense que ça s'enchaîne et que c'est un peu embêtant, moi je les remercie parce qu'ils font un gros travail pour que ça soit le plus fluide possible ; sinon ça peut être tout en même temps. Il y a beaucoup de travaux qui ne sont pas faits et on attend un peu.

M. Guy BOISSERIN : Mais tu as parfaitement raison. Toi tu es un usager qui part tôt le matin et rentre tard le soir donc tu n'es pas embêté la journée mais tu as raison, c'est quand même plutôt bien géré dans l'ensemble.

M. Erwan LE SAUX : Là où je vais, je suis embêté aussi vers Lyon.

M. Jean-Philippe GILLET : C'est vrai que la plupart des travaux, en particulier sur le C10, une des règles que l'on s'est fixés, c'est que ce soit ouvert à la circulation et que les travaux commencent de 9h00 à 16h00 – 17h00 de façon à éviter les gros rushs mais c'est sûr que dans la journée, on se rend bien compte que ça a un impact, mais ça limite les dégâts quand même considérablement le matin et le soir.

M. Erwan LE SAUX : Et le dernier point, on a un chantier qui va durer jusqu'en octobre 2025 sur la route de Soucieu. C'est le chantier de construction Bâti Lyon où, comme souvent, il leur faut une occupation du domaine public sur le côté trottoir pour pouvoir installer les livraisons, là on voit le plan, donc il y a une déviation.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas gagné là ; à cet endroit-là le matin...

M. Erwan LE SAUX : Il n'y aura pas de coupure de circulation parce qu'on l'enlève du stationnement et on dévie la voirie, mais pour que les travaux se déroulent le mieux, la plupart du temps, des zones de chantier, de zones de livraison sont mises devant avec des déviations piétonnes. Tout ça a été fait en coordination avec les services qui sont toujours à faire la meilleure chose pour les usagers et pour les entreprises donc ça jusqu'à octobre 2025, livraison prévue du projet, où ils seront à occuper cette partie de la route, donc avec des perturbations certaines.

M. Serge BÉRARD : Merci M. LE SAUX. Mme WEULERSSE avait une question.

Mme Isabelle WEULERSSE : Merci oui, j'ai une question, je vais faire rapidement. Je l'ai déjà posée par écrit à Jean-Philippe, mais pour moi, c'est un vrai souci, dans la mesure où j'ai été interrogée par un certain nombre de gens sur les abonnements, puisque nos amis des Cars du Rhône nous demandent dès à présent de nous réabonner pour des abonnements scolaires, sans aucune visibilité aucune, évidemment, sur ce que seront l'année prochaine les fréquences de Cars du Rhône, avec une interrogation sur les TCL puisqu'à priori, effectivement, on aura le C10 pareil, à quelle fréquence ? Comment ? Donc on nous demande de nous abonner aujourd'hui, alors les autres années, de toute façon, on n'avait pas le choix quelque part, pour un certain nombre de destination, on ne pouvait prendre que du Cars du Rhône.

Cette année, on ne sait pas quoi prendre parce qu'on n'a pas les éléments pour le faire et il y avait une difficulté, c'est que je suis désolée, c'est un peu technique, mais il y a un abonnement, et un abonnement duo dont Jean-Philippe parlait, qui a été très restreint en termes d'accès et je ne sais pas s'il y a des choses qui vont évoluer.

Et puis, aujourd'hui, il y a quand même quelque chose qui n'est pas clair : c'est effectivement, qu'un abonné TCL peut monter dans un Cars du Rhône. L'inverse n'est pas vrai et est-ce qu'on peut venir ? Est-ce qu'aujourd'hui on peut monter avec un qui a un ticket Cars du Rhône, une carte du Rhône dans un TCL à Brignais ? Tout ça, c'est vraiment très, très obscur et je trouve que pour les habitants qui ont aujourd'hui des abonnements à prendre, des choix à faire, c'est quasi, enfin c'est vraiment très, très compliqué. J'espère que ça va se faire rapidement, puisque les Cars du Rhône demandent à ce que les abonnements soient pris avant début juillet donc nous n'avons plus beaucoup de temps.

M. Serge BÉRARD : Sur cette question, Cars du Rhône -TCL j'ai même interpellé oralement le Président du SYTRAL pour lui dire qu'on ne comprenait pas, on est la seule commune puisqu'à Chaponost le problème ne se pose pas, à être dans cette situation.

C'est lié au fait qu'ils ont un système de tarification historique qu'ils ne savent pas modifier et qu'ils ont promis de modifier mais on ne sait pas quand, pour qu'effectivement qu'on prenne un bus, un Car du Rhône, un TCL et qu'on aille à Lyon avec le même ticket. C'est incroyable qu'ils n'aient pas la capacité de réagir. On a un problème similaire avec les personnes en situation de handicap qui devraient bénéficier d'un service des TCL enfin du SYTRAL ; de la même façon, on a eu une réponse puisqu'on les a interpellés pour leur demander pourquoi ? Alors maintenant on est SYTRAL mais on n'a pas ce service-là.

Il nous a expliqué qu'ils avaient des appels, enfin que des entreprises avaient répondu à des appels d'offre et qu'il fallait qu'ils relancent des appels d'offres dans une configuration différente du fait du changement de périmètre du SYTRAL et qu'ils sont incapables de répondre à court-terme. Donc on râle autant qu'on peut. Jean-Philippe et Damien COMBET sont intervenus sur ce sujet. Pour l'instant on n'arrive pas à obtenir gain de cause. Après pour ce qui concerne le C10, je pense que les choses me semblent assez claires quand même.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui, sur les fréquences.

M. Serge BÉRARD : Sur les fréquences, les horaires.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'est forcément pas clair puisqu'on ne connaît pas aujourd'hui l'impact éventuel sur les Cars du Rhône et quand on a des enfants, des jeunes qui vont prendre des cars...

M. Serge BÉRARD : Non attendez, ce qui est clair, c'est le C10, on sait quelle sera sa fréquence et son amplitude. Ce qu'on ne sait pas, c'est est-ce que ça va les amener à modifier l'organisation des Cars du Rhône, c'est ça que vous voulez dire ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Oui mais c'est des vraies questions.

M. Serge BÉRARD : Oui mais ce n'est pas la même.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ce n'est pas la même mais c'est quand même fortement lié, c'est est-ce qu'on va nous ouvrir des abonnements duo, même si on habite Brignais ? Moi, je pense que c'est important pour les habitants qu'ils puissent aujourd'hui se dire : qu'est-ce que je prends comme abonnement pour mes enfants, qu'est-ce que j'achète ?

M. Jean-Philippe GILLET : C'est sûr que toute votre question, je n'ai pas forcément les réponses. Je les ai transmises à SYTRAL via la CCVG. J'espère avoir une réponse assez prochainement. Mais c'est sûr que, depuis plusieurs mois, on travaille sur une uniformisation des tarifs entre les Cars du Rhône et les TLC, parce que pour l'instant Brignais est exclue de ce changement parce qu'historiquement on n'est pas adhérent.

M. Serge BÉRARD : On n'était pas dans le même réseau alors que Chaponost l'était donc Chaponost n'a pas ce problème. C'est donc purement administratif ou informatique, je ne sais pas, mais visiblement ils sont incapables de régler ce problème, pour l'instant. Alors ils nous ont promis qu'ils allaient le faire donc nous attendons comme vous, avec impatience ; on peut se poser la même question d'ailleurs pour le tram-train un jour et on l'a posée aussi mais...

Mme Isabelle WEULERSSE : Je comprends parfaitement l'historique...après, quand on a une contrainte à un moment, il faut qu'on ait une réponse, quelle qu'elle soit.

M. Serge BÉRARD : On a relayé votre question et dès qu'on a des éléments...

M. Jean-Philippe GILLET : On revient vers vous.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je pense qu'on a fait le tour.

Conseil municipal – Brignais

Je n'ai rien oublié dans l'ordre du jour ? Je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie pour votre attention.

La séance est levée à 23 h 00

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 mai 2024	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 19/06/2024 
Béatrice DHENNIN (Secrétaire du Conseil municipal du 15 mai 2024)	Le 19/06/2024 
Mise en ligne le : 25 jùn 2024	